

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland



PLAN D'ACTION NATIONAL
de réduction, voire d'élimination du mercure dans
l'extraction minière artisanale et à petite échelle
de l'or au Cameroun

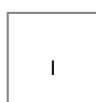
2025-2030



Mai 2024

PLAN D'ACTION NATIONAL
DE REDUCTION, VOIRE D'ELIMINATION DU MERCURE DANS
L'EXTRACTION MINIERE ARTISANALE ET A PETITE ECHELLE DE
L'OR AU CAMEROUN

2025-2030



PREFACE

Le Cameroun a signé le 24 septembre 2014 à New-York, la Convention de Minamata sur le Mercure et en est devenu pays Partie le 10 mars 2021. L'objectif de la Convention est de protéger la santé humaine et l'environnement contre les émissions et rejets anthropiques de mercure et de composés du mercure.

Lors de l'évaluation initiale du mercure réalisée au Cameroun en 2018, l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle (EMAPE) de l'or a été identifiée comme une source non négligeable d'émission de mercure.

L'article 7 de la Convention prévoit aux points 2 et 3.a) respectivement que (i) chaque Partie qui mène des activités d'extraction minière et de transformation artisanales et à petite échelle d'or sur son territoire, prend des mesures pour réduire et, si possible, éliminer l'utilisation du mercure et de ses composés, ainsi que les émissions et rejets consécutifs de mercure dans l'environnement ; (ii) élabore et met en œuvre un Plan d'Action National (PAN), conformément à l'annexe C.

C'est dans cette perspective que le présent Plan d'Action National a été élaboré. L'objectif est de réduire de 70%, d'ici à 2030, l'utilisation du mercure, et de ses composés ainsi que les émissions et rejets dans l'environnement, dans le secteur de l'EMAPE de l'or au Cameroun. Le PAN sera mis en œuvre pour la période de 2025-2030. Il s'agit d'un document d'orientation pour la planification des interventions ciblées par les différentes parties prenantes. Ces actions vont nécessiter une synergie de mobilisation des acteurs concernés dans sa mise en œuvre, afin de parvenir à l'objectif de protection de la santé humaine et environnementale contre les effets néfastes du mercure.

Loin de paraître comme un élixir, le PAN se présente comme un précieux outil de travail au service des acteurs de ce secteur d'activité.

Au regard de cet ambitieux projet, il y'a lieu de remercier à travers l'opportunité qui m'est donné tous ceux qui ont consenti leurs efforts pour l'élaboration de cet important document stratégique. Je pense ainsi particulièrement à nos partenaires technique et financier à savoir le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), dont les orientations éclairées et l'appui constants ont permis de le finaliser.

J'invite donc tous les acteurs du secteur de l'EMAPE de l'or à une conjugaison d'énergie et d'actions en vue de la mise en œuvre du PAN, pour qu'à terme, nous parvenions à l'atteinte de l'objectif majeur de protection de la santé humaine et de l'environnement contre les émissions et les rejets anthropiques du mercure et de ses composés, lequel constitue le fondement même de la convention de MINAMATA, qui s'inscrit en droite ligne avec les objectifs de la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30).

TABLE DES MATIERES

PREFACE	2
TABLE DES MATIERES	3
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES FIGURES.....	6
ABBREVIATIONS ET ACRONYMES	7
RESUME	9
ABSTRACT	12
INTRODUCTION	13
I. SYNOPSIS NATIONAL.....	16
I.1. Expériences antérieures sur les EMAPE de l'or au Cameroun	16
I.2. Répartition géographique de l'EMAPE de l'or.....	17
I.3. Informations sur l'exploration, l'extraction et le traitement de l'or.....	21
I.4. Estimations initiales des quantités de mercure utilisées dans l'EMAPE de l'or	24
I.5. Cadre juridique et institutionnel du secteur de l'EMAPE.....	26
I.5.1. Cadre juridique (ajouter les textes réglementaires).....	26
I.5.2. Cadre institutionnel	27
I.6. Commerce et demande du mercure	29
I.8. Aspects économiques.....	30
I.9. Informations démographiques et sociales.....	31
I.9.1. Démographie des sites d'exploitation artisanale	31
I.9.2. Démographie des sites d'exploitations semi-mécanisés	35
I.9.3. Informations sociales.....	35
I.10. Informations générales sur l'environnement minier et pollution	36
I.11. Information sur la santé des communautés d'orpailleurs	39

I.1.1.1. Facteurs de risques sanitaires et sécuritaires dans les sites	39
I.1.1.2. Offres de soins de santé et qualification des agents de santé	41
II. OBJECTIFS NATIONAUX ET OBJECTIFS DE REDUCTION	42
II.1. Objectif général.....	42
II.2 Objectifs spécifiques.	42
II.3. Objectifs de réduction	46
III. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE	46
III.1. Principes généraux.....	46
III.2. Stratégies.....	47
III.2.1. Stratégie de formalisation et structuration.....	47
III.2.2. Stratégie d'élimination des pires pratiques.....	50
III.2.3. Stratégie de promotion de la réduction des émissions et des expositions au mercure	51
III.2.4. Stratégie de protection couches vulnérables	53
III.2.5. Stratégie visant à gérer les échanges commerciaux et à empêcher le détournement de mercure et composés du mercure	55
III.2.6. Stratégie de santé publique	57
III.2.7. Stratégie de dissémination et de partage d'information	62
III.2.8. Stratégie d'implication des parties prenantes dans la mise en œuvre et l'amélioration continue du plan	65
III.2.9. Stratégie de financement.....	69
IV. PLAN DE MISE EN ŒUVRE	Error! Bookmark not defined.
V. MECANISME DE FINANCEMENT	Error! Bookmark not defined.
VI. MECANISME DE SUIVI-EVALUATION.....	Error! Bookmark not defined.
BIBLIOGRAPHIE.....	139
ANNEXES	140

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition nationale des sites d'orpaillage (document programme CAPAM/MINMIDT).....	19
Tableau 2 : Méthodologie d'échantillonnage.....	25
Tableau3 : Institutions Gouvernementales et leurs Missions	27
Tableau 4 : offre et demande en mercure au Cameroun sur la période allant de 2016 à 2022	30
Tableau 5 : Tableau récapitulatif des résultats d'analyses des échantillons prélevés.....	37
Tableau 6 : Symptômes d'une intoxication au mercure (expliquer bien les chiffres du tableau, surtout les pourcentages)	40
Tableau 7 : Objectifs spécifiques	42
Tableau 8 : Objectifs de réduction	46
Tableau 9 : Activités visant à faciliter la formalisation et la structuration de l'EMAPE d'or ...	49
Tableau 10 : Activités visant à éliminer les pires pratiques.....	50
Tableau 11 : Activités visant à promouvoir la réduction des émissions et des expositions au mercure.....	52
Tableau 12 : Activités visant la protection des couches vulnérables	53
Tableau 13 : Activités visant à gérer les échanges commerciaux et à prévenir le détournement de mercure.....	56
Tableau 14 : Activités visant l'amélioration de la Santé Publique	58
Tableau 15 : Activités visant la dissémination et le partage d'informations	63
Tableau 16 : Activités visant à impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du PAN.....	66
Tableau 17 : Activités liées à la recherche de financement..	Error! Bookmark not defined.
Tableau 18 : Plan de mise en œuvre.....	Error! Bookmark not defined.

Tableau 19 : principaux indicateurs de succès par stratégie **Error! Bookmark not defined.**

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte d'occupation des sites d'exploitation artisanales d'or au Cameroun	18
Figure 2 : Exploitation par dragage sur le lit du fleuve Lom à Bétaré-Oya, (photo MINMIDT, 2023).....	22
Figure 3 : Méthode de traitement (1) sluice simple à Djouzamie dans le Mbéré, (2) broyeuses mécaniques à Kambélé dans la Kadey, (3) station de lavage artisanale à Bindiba dans le Lom et Djerem, (photos, MINMIDT 2022).....	23
Figure 4 : Méthode de traitement au cyanure à Narkoyo dans la localité de Bétaré-Oya (photo, MINMIDT,2023).....	23
Figure 5: Méthode de traitement par amalgamation au mercure (1) Bac de lavage (2) batée (photo, MINMIDT, 2022).....	24
Figure 6 : chaines d'approvisionnement en mercure dans l'EMAPE (MINMIDT, 2022)	29
Figure 7 : Répartition de la population des orpailleurs en fonction du genre	32
Figure 8 : Pyramide d'âge de la population d'orpailleurs	32
Figure 9: Répartition des couches vulnérables.....	33
Figure 10 : Répartition des orpailleurs selon la nationalité	33
Figure 11 : Répartition de la population des orpailleurs par ethnie.....	34
Figure 12: Répartition de la population des orpailleurs suivant la religion	34
Figure 13: Pollution des cours d'eau à Bétaré-Oya (Photo MINMIDT, 2023).....	38
Figure 14: Déviation du lit du cours d'eau Lom à YASSA par BINDIBA, (Photo MINMIDT, 2023).....	38
Figure 15: Echantillon des poissons analysé pêché dans le fleuve Lom (Photo MINMIDT, 2023)	39

ABBREVIATIONS ET ACRONYMES

AFEMIC	Association des Femmes du Secteur Minier du Cameroun
AGC	Artisanal Gold Council
APDED	Appui pour la protection de l'Environnement et le Développement
Au	Or
BM	Banque Mondiale
BRGM	Bureau des Recherches Géologiques et Minières
BNCAM	Brigade Nationale de Contrôle des Activités Minières
CAPAM	Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier
CEPEDIC	Centre de Protection de l'Environnement et Défense des Intérêts Communautaires
CED	Centre pour l'Environnement et le Développement
CMA	Centre Médical d'Arrondissement
COFIL	Comité de Pilotage
COTECH	Comité Technique
COREG	Comités Régionaux
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DM	Direction des Mines
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
EMAPE	Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle de l'or
EPI	Equipe de Protection Individuelle
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FODER	Forêt et Développement Rural
g	Gramme
Hg	Mercure
IRGM	Institut de Recherche Géologique et Minière
ISML	Impôt Synthétique Minier Libérateur
IST	Infection Sexuellement Transmissible
ITIE	Initiative de Transparence des Industries Extractives
mg	Milligramme
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINDEF	Ministère de la Défense
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et Développement Local
MINEPAT	Ministère de l'Economie de la Planification et l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et Développement Durable
MINFI	Ministère des Finances
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINEPIA	Ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
MST	Maladie Sexuellement Transmissible

ODD	Objectifs de Développement Durables
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAN	Plan d'Action National
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PTA	Plan de Travail Annuel
PV	Procès-Verbal
PRECASEM	Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Minier
SED	Secrétariat d'Etat à la Défense
SND 30	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SNPPK	Secrétariat National Permanent du Processus de Kimberley
SONAMINES	Société Nationale des Mines
t	Tonne
UE	Union Européenne

RESUME

L'exploitation artisanale de l'or est pratiquée au Cameroun depuis les années 1930, en utilisant principalement des techniques et méthodes rudimentaires (fonçage des puits à la pelle, concassage manuel avec les massettes, lavage au long tom et à la batée). L'exploitation de l'or semi-mécanisée (l'utilisation des moyens mécaniques dans la chaîne des opérations) est apparue en 2007 pour le sauvetage des quantités d'or qui seraient envoyées lors de la mise à eau du barrage réservoir de Lom Pangar.

Huit (08) régions sur dix (10) au Cameroun font l'objet d'activités d'exploitation artisanale de l'or. En 2016, 140 sites ont été recensés et connaissent aujourd'hui une augmentation drastique et de différentes ampleurs en fonction du potentiel. Cependant, on note une faible formalisation et un besoin de restructuration important de ce secteur.

Avec la rareté des sites alluvionnaires, on assiste à une transition vers l'exploitation des gîtes éluvionnaires et primaires ainsi qu'au dragage des cours d'eaux. Il s'avère que l'or des fonds des cours d'eaux ainsi que l'or primaire est très fin avec des taux de récupération très faibles. Pour optimiser les taux de récupération, les opérateurs introduisent le mercure pour une récupération optimale de l'or fin.

Malgré l'interdiction de l'importation du mercure au Cameroun et de son utilisation dans les EMAPE de l'or, des descentes dans les principaux sites d'exploitation en 2022 ont permis de constater une abondante utilisation du mercure, ce qui permet d'affirmer l'existence d'un commerce illicite et illégal de ce métal auquel il convient de mettre fin.

Les estimations initiales des quantités de mercure utilisées dans le secteur de l'EMAPE de l'or ont été réalisées à la suite d'une collecte et analyse des données en 2022 dans seize (16) sites de l'EMAPE de l'or répertoriés dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua, avec une population d'orpailleurs estimée à huit mille cinq cent (8500) personnes actives faisant ressortir une domination masculine, soit 73% d'hommes et 27% de femmes.

Pour ce qui est de l'échantillonnage, les prélèvements ont été effectués conformément aux normes internationales sur cent (100) échantillons. Les analyses ont été réalisées par les laboratoires Hydrocarbures Analyses Contrôles du Cameroun (HYDRAC) SA certifiés ISO9001 versions 2000 et Environmental Pollution Laboratory (EPL) accrédité ISO/IEC 17025 : 2017 basé à Pretoria en Afrique du Sud.

La production d'or issue de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) au Cameroun en 2022 est d'environ 13,36 tonnes. Sur la base d'un ratio mercure/or de 1,13, la consommation du mercure équivalent est de 15,1 tonnes, répartis ainsi qu'il suit :

- 9 tonnes d'or et 10,17 tonnes de mercure équivalent pour l'exploitation minière artisanale ;
- Et 4,36 tonnes d'or soit 4,93 tonnes de mercure équivalent en ce qui concerne l'exploitation minière artisanale semi-mécanisée.

L'utilisation de ce mercure induit des mauvaises pratiques telles (i) le brûlage à l'air libre d'amalgames ou d'amalgames transformés;(ii) le brûlage d'amalgames dans des zones résidentielles ; (iii) la lixiviation au cyanure de sédiments, minerais et résidus auxquels du mercure a été ajouté, sans en avoir au préalable été retiré, (iv) la manipulation de l'amalgame à main nue, et (v) le dragage des cours d'eaux.

Ces mauvaises pratiques engendrent des conséquences désastreuses sur la santé humaine et la biodiversité à travers des émissions et rejets anthropiques de mercure et de composés du mercure : chimiques (intoxications au mercure, cyanure, arsenic, plomb), biologiques (maladies liées à l'eau et aux déchets, Infections Sexuellement Transmissibles), biomécaniques (traumatismes, surmenage), physiques (pollutions sonores, asphyxie) et psychosociaux (toxicomanie, stress, fatigue).

Les évaluations des enquêtes de terrain montrent que le brûlage à l'air libre de l'amalgame expose les personnes présentes à des niveaux de mercure supérieurs aux limites d'exposition de $1\mu\text{g}/\text{m}^3$ fixées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), ce qui constitue un danger immédiat pour la vie et la santé.

Les couches vulnérables sont particulièrement affectées. Les problèmes sociaux rencontrés dans les sites de l'EMAPE de l'or sont de plusieurs types à savoir : spoliation des familles de leurs terres, conflits sociaux qui naissent au sein des familles, pertes en vies humaines dues aux trous miniers non restaurés par les opérateurs miniers, déscolarisation et déperdition scolaire, travail des enfants, violences sexuelles sur la femme et la jeune fille et propagation des MST et IST, absence de retombées économiques pour les localités.

Le Plan d'Action National du Cameroun pour la réduction, voire l'élimination de l'utilisation du mercure dans les EMAPE de l'or vise un objectif de réduction de 70% de l'utilisation à l'horizon 2030.

Cet objectif sera atteint à travers la mise en œuvre des neuf (09) stratégies suivantes :

- stratégie de formalisation et de structuration des artisans miniers ;
- stratégie d'élimination des pires pratiques dans les EMAPE de l'or ;
- stratégie de la promotion de la réduction des émissions, des rejets et des expositions au mercure ;
- stratégie de protection des couches vulnérables, enfants, femmes enceintes sur l'utilisation du mercure ;
- stratégie visant à gérer les échanges commerciaux et à empêcher le détournement de mercure et composés du mercure ;
- stratégie de santé publique vis-à-vis de l'exposition au mercure dans les EMAPE ;
- stratégie de dissémination et de partage d'information en vue d'éliminer l'utilisation du mercure dans l'EMAPE de l'or au Cameroun ;

- stratégie d'implication des parties prenantes dans la mise en œuvre et l'amélioration continue du Plan d'Action National ;
- stratégie de financement du Plan d'Action National.

Le besoin global de financement s'élève à vingt milliards deux cent cinquante-six millions cinq cent douze mille cinq cents (18 693 162 500) dix-huit milliards six cent quatre treize millions cent soixante-deux mille cinq cent FCFA.

Le plan de financement prévoit que les ressources vont provenir de l'Etat et de ses démembrements, des partenaires internationaux, des investisseurs privés et des ONG.

ABSTRACT

INTRODUCTION

Les activités anthropiques, au rang desquelles, celles inhérentes à l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle (EMAPE) de l'or constituent un réel danger pour la santé humaine et l'environnement, dû à l'usage des produits chimiques dont le mercure et ses composés. Les Etats ont décidé d'une politique commune à travers la Convention de MINAMATA adoptée le 10 octobre 2013 à Kumamoto, au Japon lors de la Conférence de plénipotentiaires et entrée en vigueur le 16 Août 2017, La Convention de MINAMATA a pour objectif de réduire, voire éliminer l'utilisation du mercure afin de protéger la santé humaine et l'environnement contre les émissions et rejets anthropiques de mercure et de composés du mercure.

Le Cameroun, conscient de ces dangers et soucieux de la santé de ses populations et de son environnement, a signé la convention de MINAMATA en septembre 2014 et adhéré à travers son instrument de ratification le 10 mars 2021.

Fort de la nécessité de la mise en œuvre des obligations liées à ladite convention, le document de Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) n'a pas manqué de porter cette volonté de l'Etat dans sa vision de développement. Aussi, la SND30 constitue un nouveau cadre de référence de cette politique à laquelle notre pays a bien voulu souscrire. Ce document détaille les engagements du pays tant au plan économique, social qu'environnemental. Pour sa mise en œuvre, les autorités envisagent entre autres de renforcer les actions relatives à la gestion durable des ressources naturelles (sol, flore, faune, eau, etc.), tout en prenant en compte dans les instruments de planification, les engagements internationaux tels, les conventions, les Objectifs de Développement Durables (ODD) et les différents agendas à l'instar de celui de 2063 de l'Union Africaine, en les contextualisant et en veillant à l'alignement effectif des interventions des partenaires au développement sur ces choix politiques.

Tel que prescrit par la Convention de MINAMATA en son article 7 et décrit plus haut, le Cameroun a entrepris d'élaborer avec l'appui de ses partenaires habituels son Plan d'Action National (PAN) pour la réduction, voire l'élimination du mercure dans le secteur de l'EMAPE de l'or. Ce projet a été précédé d'une Évaluation Initiale de la Convention de MINAMATA au Cameroun¹ qui a relevé que le secteur de l'EMAPE de l'or est une source importante d'émission de mercure (2600 kg/an) dans l'atmosphère.

Au Cameroun, l'EMAPE de l'or est une activité vieille de plus d'un siècle, pratiquée intensément dans les localités qui présentent un potentiel avéré. Si cette activité apporte des revenus supplémentaires à certains ménages et participe à la réduction du chômage en zone rurale, il importe d'indiquer qu'elle est cependant source dégradation de l'environnement et de pollutions diverses.

Les données obtenues du Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier (CAPAM) 2003-2021 montrent que l'activité est pratiquée dans huit (08) régions (voir texte du résumé) sur dix (10) au Cameroun. Les statistiques de production restent cependant encore mal

¹ MINEPDED, 2018. Rapport d'évaluation initiale de Minamata Cameroun.

maitrisées. Selon les informations obtenues de la Direction des Mines (2023), les activités liées à l'orpaillage sont restées informelles. Toutefois, il n'est pas superflu de relever que l'exploitation minière artisanale telle qu'elle est pratiquée au Cameroun est à l'origine d'énormes problèmes socio-environnementaux et contribuent très peu à l'économie nationale.

Actuellement au Cameroun, la production d'or est issue d'une part de l'artisanat minier au sens strict, et d'autre part de l'exploitation artisanale dite semi-mécanisée. Par ailleurs, les techniques de traitement faisant appel à l'utilisation du mercure et du cyanure sont nocives à l'environnement et à la santé humaine. Les communautés des EMAPE ont des niveaux d'exposition élevés dus à l'utilisation quotidienne du mercure et à des mauvaises pratiques telles que le brûlage de l'amalgame en plein air, le brûlage de l'amalgame dans les zones résidentielles et la lixiviation au cyanure de sédiments et résidus auxquels on a ajouté du mercure, sans l'éliminer au préalable². Parmi les autres facteurs qui influencent la santé des orpailleurs du secteur de l'EMAPE figurent l'exposition à la poussière, au bruit, l'intensité du travail physique, les conditions de vie et d'hygiène précaires.

C'est dans ce cadre que le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), avec l'appui technique de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) a financé l'élaboration du Plan d'Action National (PAN) visant à proposer des mesures de réduction des émissions et rejets, et de l'utilisation du mercure dans le secteur de l'EMAPE de l'or au Cameroun.

L'élaboration du PAN s'est déroulée pendant trois (03) ans. Une Unité de Gestion du projet composée de trois parties prenantes clés (MINEPDED, MINMIDT, MINSANTE) a été mise en place sous la supervision d'un Comité de Pilotage. Les composantes essentielles du Projet sont les suivantes : (a) l'analyse profonde de la situation initiale de l'EMAPE de l'or sur le plan national, dans la perspective de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route, pour la prévention et la réduction de l'utilisation du mercure dans ce secteur ; (b) l'élaboration et la validation du PAN. Les différents livrables ont été élaborés par les consultants et les experts et soumis à la validation du Comité de Pilotage.

Le Plan d'Action National se décline en six (06) parties :

1. Le synopsis national ;
2. Les objectifs nationaux et objectifs de réduction ;
3. La stratégie de mise en œuvre ;
4. Le plan de mise en œuvre ;
5. Le mécanisme de financement ;
6. Les mécanismes de suivi-évaluation.

² PRECASEM, 2019. Réalisation d'une Enquête sur l'Utilisation du Mercure dans le Secteur de la Mine Artisanale et la Petite Mine au Cameroun, Rapport final.

Le PAN comprend également des annexes parmi lesquels le document complet de synopsis et neuf (09) documents de stratégie.

I. SYNOPSIS NATIONAL

I.1. Expériences antérieures sur les EMAPE de l'or au Cameroun

Plusieurs actions et initiatives ont été menées par l'Etat et ses partenaires depuis 1930 (BRGM, PNUD, BM) pour un encadrement institutionnel et juridique des activités des EMAPE au Cameroun en particulier celui de l'or, afin de garantir les mesures sanitaires, sécuritaires, environnementales et sociales dans les sites d'exploitation.

La forte clandestinité du secteur a entraîné la perte des revenus, ce qui a eu pour corolaire une chute de sa contribution à l'économie nationale. On est passé d'une contribution de 20% dans les années 1935-1945 lors de la deuxième guerre mondiale, lorsque ce secteur était mieux organisé à 0,08% dans les années 1997-1998.

Le projet CAPAM (Cadre d'Appui et de Promotion de l'artisanat Minier) a été créé par arrêté N°064/PM du 25 juillet 2003 auprès du Ministre des Mines avec pour rôle principal la coordination, l'organisation, la facilitation, l'appui, la promotion et le développement de l'artisanat minier. Ce projet a connu trois (03) phases distinctes. La première relative au projet Appui et développement de l'artisanat minier Camerounais 2005-2009, la seconde au programme de développement des activités minières 2011-2016, et la troisième de 2017-2021, dans le cadre de la consolidation des acquis du programme.

La stratégie déployée pour l'atteinte de ses objectifs a été l'encadrement de proximité de l'activité, l'apport de divers appuis (technique, matériel, commercial etc...), le renforcement de l'activité dans les zones existantes ou sa création dans les zones à fort potentiel. Le CAPAM s'est implanté dans vingt-quatre (24) arrondissements dans huit régions (8), et a canalisé les substances aussi diverses que l'or, le saphir, le diamant, les quartzites, le rutile, le disthène, le sable, le gravier rivière etc...). Les activités connexes autour des zones minières ont permis le développement intégré des communautés.

L'élimination des clandestins induite par le début de la formalisation de l'activité a abouti à une prise en main partielle du secteur minier artisanal par l'administration. Le résultat de toute cette intense activité s'est traduite par l'éclosion d'une activité artisanale semi-mécanisée et l'implication accrue des acteurs miniers industriels (plus de 150 permis de recherche attribués) sur des espaces découverts et travaillés par les artisans miniers.

En partenariat avec d'autres administrations (MINFI, MINDEF/SED, MINEPAT), le projet de renforcement des réserves d'or « opération Gold » a permis la rétrocession de près de 775 kg d'or au MINFI de 2012 à 2021, malgré des financements en dents de scie de l'activité.

La présence du CAPAM a également eu un effet évolutif sur le prix de l'or qui est passé de cinq mille (5000) à plus de vingt-cinq mille (25 000) FCFA entre 2005 et 2021 et est directement calculé sur le prix international avec une décote de 5 à 7%.

I.2. Répartition géographique de l'EMAPE de l'or

L'exploitation de l'or se pratique dans huit (08) des dix (10) régions du Cameroun et varie d'une région à une autre en fonction du potentiel et de l'intensité de l'activité. Au moins cent quarante (140) sites aurifères ont été identifiés au Cameroun³ et font l'objet d'une exploitation artisanale, mais ce chiffre a connu une évolution exponentielle au fil des années au regard de l'intensification de l'activité.

La majorité se trouve dans un vaste couloir orienté Nord-Ouest (NW) (couloir précieux) qui intègre les régions camerounaises de l'Est (On estime à plus de 100kg d'or (CAPAM) la quantité exploitée par mois dans cette seule région), de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême Nord. D'importantes cibles aurifères existent aussi avec activité d'exploitation artisanale dans la région du Sud notamment dans les arrondissements de Bipindi, Lolordorf, Akom II, Ebolowa, Sangmélina, Mvangan, Biwong Bulu. L'or a également été trouvé dans les régions du Nord-ouest (Misajé) et du Sud-Ouest (Mamfé). Une importante activité artisanale a été signalée dans la région du Centre, notamment à Eséka. Il y a de fortes présomptions de trouver de l'or dans la région de l'Ouest compte tenu de son contexte géologique granitique favorable.

³ CAPAM, 2010. PROGRAMME « APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES MINIERES (CAPAM) » 2010-2015 (2ème phase)

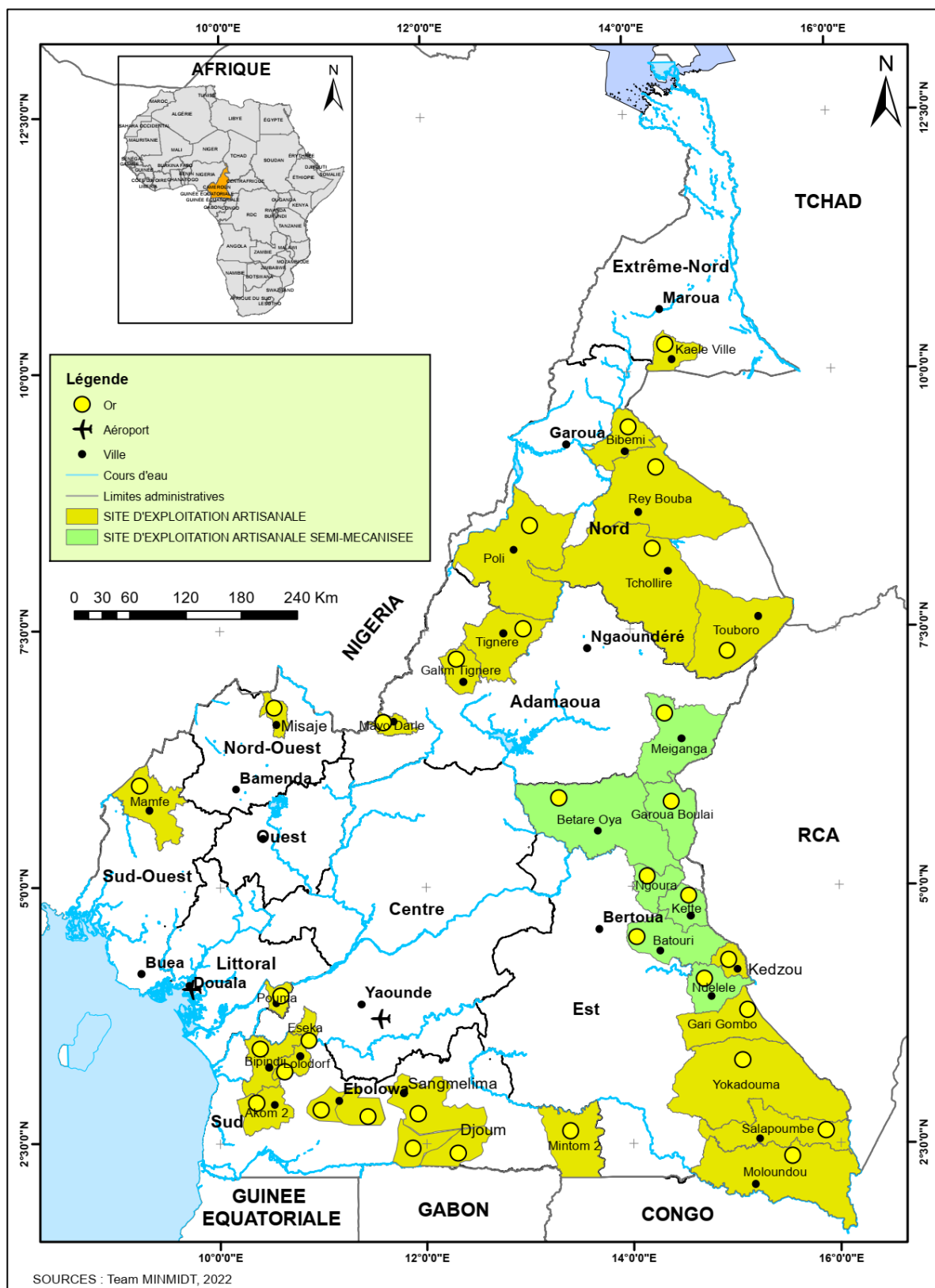


Figure I : Carte d'occupation des sites d'exploitation artisanales d'or au Cameroun

Tableau I : Répartition nationale des sites d'orpaillage (document programme CAPAM/MINMIDT)

N°	REGION	DEPARTEMENT	ARRONDISSEMENT
1	ADAMAOUA	FARO ET DEO	GALIM-TIGNERE, MAYO BALEO, KONTCHA
		MBERE	MEIGANGA, MBE, DIR, NGAOUI, DJOHONG
		MAYO BANYO	BANYO, MAYO DARLE
		VINA	BELEL, MARTAP, NGANHA, NGAOUNDERE 2, NGAOUNDERE 3 (DANG),
2	CENTRE	NYONG ET KELLE	ESEKA
		HAUTE SANAGA	MINTA, MBANDJOCK, NKOTENG, NANGA ET EBOKO
		LEKIE	OBALA, OKOLA, SA'A, BATCHENGA
		MBAM ET INOUBOU	NDIKINIMEKI, DEUK
		MBAM ET KIM	NGAMBE TIKAR, NGORO
3	EST	LOM ET DJEREM	GAROUA BOULAI, NGOURA, BETARE-OYA, BELABO, BERTOUA 2, DIANG BERTOUA 1 ^{er}

N°	REGION	DEPARTEMENT	ARRONDISSEMENT
3	EST (suite)	KADEY	KETTE, OULI, BATOURI, KENTZOU NDELELE, MBANG, NDEMNAM, MBOTO, BOMBE,
		BOUMBA NGOKO ET	YOKADOUMA, GARI GOMBO, MOULOUNDOU,
		HAUT-NYONG	LOMIE, MESSAMENA, NGOYLA, DJA, MESSOK, SOMALOMO
4	EXTREME-NORD	MAYO-KANI	KAELE
6	NORD	FARO	POLI, BEKA
		MAYO REY	TCHOLLIRÉ, REY BOUBA, TOUBORO
		BENOUE	BIBEMI, FIGUIL
		MAYO LOUTI	GUIDER
	NORD-OUEST	DONGA-MANTUNG	MISAJE
7	SUD	DJA ET LOBO	SANGMELIMA, MINTOM, DJOUM, MEYOMESSALA, MEYOMESSI, ZOETELE
		MVILLA	BIWONG BULU, BIWONG BANE, EBOLOWA, MVANGAN, EFOULAN, NGOULEMAKONG
		VALLE DU NTEM	AMBAM, OLAMZE, KYE-OSSI
		OCEAN	BIPINDI, AKOM II, CAMPO, KRIBI I, KRIB2, LEKOUNDJE, LOLODORF, MVENGUE
8	SUD-OUEST	MANYU	MAMFE

Dans le cadre de l'inventaire en vue de l'élaboration du Plan d'Action National, seize (16) sites où se pratiquent l'EMAPE de l'or ont été visités. Ces sites sont répartis dans les régions de l'Adamaoua et de l'Est précisément dans les départements du Mbéré, du Lom et Djérem et de la Kadey.

I.3. Informations sur l'exploration, l'extraction et le traitement de l'or

Les méthodes, les techniques d'extraction et de traitement de l'or au Cameroun sont fonction du type de gîte et de minéralisation (primaire, alluvionnaire et éluvionnaire). Indépendamment des cibles, les travaux préparatoires sont nécessaires avant toute exploitation. L'extraction des minerais peut se faire à ciel ouvert ou de façon souterraine par des tunnels et des galeries. L'exploitation minière artisanale est une succession d'étapes qui vont de la préparation du terrain jusqu'à l'extraction de la substance minière utile.

Dans les localités du Cameroun, les méthodes d'exploitation consistent premièrement à la découverte du site notamment le **désherbage**, le **creusage**, et **l'entassement des déblais**, ensuite on procède à **l'exhaure**, **l'extraction du minerai** et au **transport**.

En fonction du type minéralisation et gîte (primaire, alluvionnaire et éluvionnaire), les méthodes de traitement vont varier. On peut citer entre autres les méthodes gravimétriques, par centrifugation et par lixiviation (cyanuration) et amalgamation au mercure.



Figure 2 : Exploitation par dragage sur le lit du fleuve Lom à Bétaré-Oya, (photo MINMIDT, 2023)

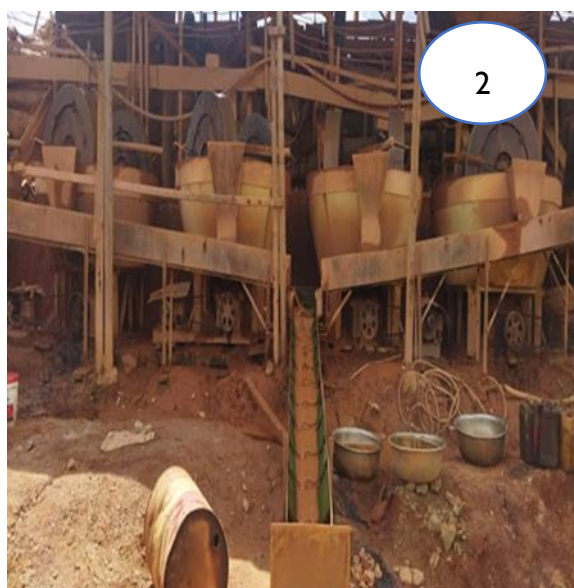




Figure 3 : Méthode de traitement (1) sluice simple à Djouzamie dans le Mbéré, (2) broyeuses mécaniques à Kambélé dans la Kadey, (3) station de lavage artisanale à Bindiba dans le Lom et Djerem, (photos, MINMIDT 2022)



Figure 4 : Méthode de traitement au cyanure à Narkoyo dans la localité de Bétaré-Oya (photo, MINMIDT,2023)



Figure 5: Méthode de traitement par amalgamation au mercure (1) Bac de lavage (2) batée (photo, MINMIDT, 2022)

I.4. Estimations initiales des quantités de mercure utilisées dans l'EMAPE de l'or

Les estimations initiales des quantités de mercure utilisées dans le secteur de l'EMAPE de l'or ont été réalisées à la suite d'une collecte et analyse des données en 2022, basées sur la méthodologie du guide « Méthodes et outils : estimer l'utilisation du mercure et identifier les pratiques de l'Extraction Minière Artisanale et à Petite Echelle de l'or (EMAPE) »⁴ développé par l'Artisanal Gold Council (AGC) en collaboration avec ONU Environnement.

La production d'or issu de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) au Cameroun en 2022⁵ est d'environ 13,36 tonnes. Sur la base d'un ratio mercure/or de 1,13, la consommation de mercure équivalente est de 15,1 tonnes, réparties ainsi qu'il suit :

- 9 tonnes d'or et 10,17 tonnes de mercure équivalent pour l'exploitation minière artisanale
- Et 4,36 tonnes d'or soit 4,93 tonnes de mercure équivalent en ce qui concerne l'exploitation minière artisanale semi-mécanisée.

⁴ O'Neill, J., Telmer, K., 2017. Estimer l'utilisation du mercure et identifier les pratiques de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or (EMAPE). Genève, Suisse : ONU-Environnement.

⁵ MINMIDT, 2022. Rapport sur les estimations initiales du mercure dans le secteur de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or au Cameroun.

Pour ce qui est de l'échantillonnage, les prélèvements ont été effectués conformément aux normes internationales sur cent (100) échantillons⁶ (Cf. tableau 8). Les analyses ont été réalisées par les laboratoires Hydrocarbure Analyses Contrôles (HYDRAC) SA certifiée ISO 9001 versions 2000 et Environmental Pollution Laboratory (EPL) accrédité ISO/IEC 17025 :2017 basé à Pretoria en Afrique du Sud.

Tableau 2 : Méthodologie d'échantillonnage

Échantillons	Méthodes	Nombres d'échantillons analysés
Espèces aquacoles	Acquisition chez les pêcheurs riverains, de préférence les poissons avec des blessures inexplicables et des anomalies cutanées	10
Eaux de surface	ISO 5667-6 :2014(fr)	40
Sols	ISO 18400-102 :2017(fr)	50

Source : HYDRAC, 2023

L'analyse comparée en termes de niveau de mercure dans les différents départements montre que :

- La teneur la plus élevée dans le poisson a été observée dans le département de la KADEY soit 23600µg /kg ;
- La concentration massique la plus élevée dans l'eau a été observée dans le département du MBERE soit 6870µg /l ;
- La teneur la plus élevée dans le sol a été observée dans le département de la KADEY soit 8 100 000 µg /g.

De même, pour ce qui est du cyanure nous avons :

- La teneur la plus élevée dans le poisson a été observée dans le département de la KADEY soit 50,19 µg /l ;
 - La concentration massique la plus élevée dans l'eau a été observée dans le département du LOM et DJEREM soit 5600 µg /l ;
- La teneur la plus élevée dans le sol a été observée dans le département du MBERE soit 73 µg /g.

⁶ HYDRAC, 2023. Rapport d'analyses des eaux, des sols et des poissons pour compte MINMIDT (projet minamata).

I.5. Cadre juridique et institutionnel du secteur de l'EMAPE

I.5.1. Cadre juridique

De nombreux textes législatifs et réglementaires au Cameroun encadrent le secteur minier ainsi que les secteurs connexes que sont l'environnement et la protection de la nature, le développement durable, la transparence, le droit des travailleurs et la santé des citoyens.

Le principal texte législatif relatif au droit minier est la loi N°2023/014 du 19 décembre 2023 portant Code minier⁷. Cette loi abroge la loi N°2016/017 du 14 décembre 2016. Il définit l'artisanat minier comme une opération consistant à extraire et à concentrer les substances minérales affleurants ou sub-affleurants à une profondeur maximale de dix (10) mètre et à disposer des produits marchands en utilisant des méthodes et procédés ne mettant en œuvre que la motricité humaine. L'artisanat semi-mécanisée quant à elle est défini comme toute opération consistant à extraire et concentrer les substances minérales et en récupérer les produits marchands pour en disposer en utilisant quelques moyens mécaniques dans la chaîne des opérations. Les questions relatives à l'artisanat minier sont traitées dans les sections I et 2 du chapitre II du Code minier.

À côté de ce texte cardinal, le secteur minier camerounais est également régi par de nombreux textes législatifs au rang desquels :

- Loi n°64/LF/23 du 13 décembre 1964 portant organisation de la santé publique au Cameroun ;
- Code général des Impôts (mis à jour au 1^{er} janvier 2023) ;
- Loi n° 89/027 du 29 décembre 1989 portant sur les déchets toxiques et dangereux ;
- Loi n°092/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
- Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ;
- Loi n°96-12 du 05 Août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, notamment le Chapitre IV-section III relatifs aux substances chimiques nocives et/ou dangereuses ; cette loi aborde la question sous l'angle de la protection de l'environnement (eau, air, sol) ;
- Loi n°98-005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau et dont le texte de référence fait de l'eau un bien du patrimoine commun de la Nation dont l'État assure la protection et la gestion et en facilite l'accès à tous ;
- Loi n°98/015 du 14 juillet 1998 relative aux Établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ;
- Loi n°2010/002 du 13 avril 2010 portant promotion et protection de la personne handicapée et ses textes d'application.

⁷ Loi N°2023/014 du 19 décembre 2023 portant Code minier

I.5.2. Cadre institutionnel

Le secteur minier artisanal est régulé et supervisé par plusieurs institutions gouvernementales. Les principales structures intervenantes dans le secteur minier ainsi que leurs rôles se détaillent comme suit :

Tableau3 : Institutions Gouvernementales et leurs Missions

N°	INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES	MISSIONS RELATIVES
01	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT)	Conçoit et coordonne la mise en place de la politique minière. Il dispose d'un droit de regard sur toutes les activités minières sur le territoire national.
02	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et Développement Durable (MINEPDED)	Chargé de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de gestion de l'environnement et du développement durable. Il assure la mise en œuvre de la Convention de Minamata au Cameroun et coordonne l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Action National (PAN).
03	Ministère de la Santé Publique (MINSANTE)	Responsable de la politique du Gouvernement en matière de Santé Publique.
04	Ministère des Finances (MINFI)	Assure le recouvrement des recettes fiscales provenant du secteur extractif pour le compte de l'État et des Collectivités Territoriales Décentralisées.
05	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)	Chargé de l'élaboration des orientations générales et des stratégies de développement à moyen et long terme et du suivi de leur mise en œuvre.
06	Le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) IRGM (Institut de Recherche Géologiques et Minières)	Responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de recherche scientifique et d'innovation. Stimule les Chercheurs et les Inventeurs à développer des pratiques, techniques et équipements utiles à l'exploitation sans mercure de l'or et à la réduction du mercure dans l'environnement. Contribue à la caractérisation des sites miniers.

07	Le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL)	Responsable de l'élaboration, du suivi, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de décentralisation ainsi que de la promotion du développement local.
08	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF)	Elabore et met en œuvre des mesures Gouvernementales relatives à la Promotion de la femme et à la protection de la famille et des droits de l'enfant.
09	Ministère des Affaires Sociales (MINAS)	Facilite l'accès des couches vulnérables, à la diversification des activités économiques alternatives.
10	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS)	Contribue à la protection des travailleurs, à la prévention et à la gestion des risques professionnels, et à la prévention du travail des enfants dans le secteur de l'EMAPE.
11	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)	Appuie à la formalisation des organisations et des associations du secteur en coopérative et en GIC.
12	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)	Analyse les produits halieutiques devant être mis à la disposition des consommateurs.
13	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA)	Appuie à la formalisation des organisations et des associations du secteur en petite et moyenne entreprise.
14	Société Nationale des Mines (SONAMINES)	Développe et promeut le secteur minier au Cameroun dont l'une des missions principales est la mise en œuvre des mesures de restauration, de réhabilitation et de fermeture des sites miniers (les carrières exclues).
15	Collectivités Territoriales Décentralisées	Assure la gestion des activités d'exploitation artisanale au sens strict dans les conditions et suivant les modalités fixées par les lois et les règlements.
16	Services de défense et de la sécurité (Forces de Maintien de l'Ordre)	Assure la sécurité des personnes et des biens dans les sites. Appui au respect des textes et des règlements au niveau local.

I.6. Commerce et demande du mercure

Le flux commercial de l'or et du mercure sont étroitement liés. En effet, les données d'enquêtes effectuées au Cameroun en 2022⁵ dans le cadre de l'élaboration du PAN, montrent que 99% de l'approvisionnement en mercure chez les orpailleurs provient des collecteurs. Chez les collecteurs, les petits marchands locaux ont été identifiés comme fournisseurs principaux, ces derniers eux-mêmes s'approvisionnant auprès des exportateurs clandestins et structure étrangère.

Dans la semi-mécanisée, les Chinois sont présentés comme principaux fournisseurs tel que schématisé dans la figure ci-dessous :

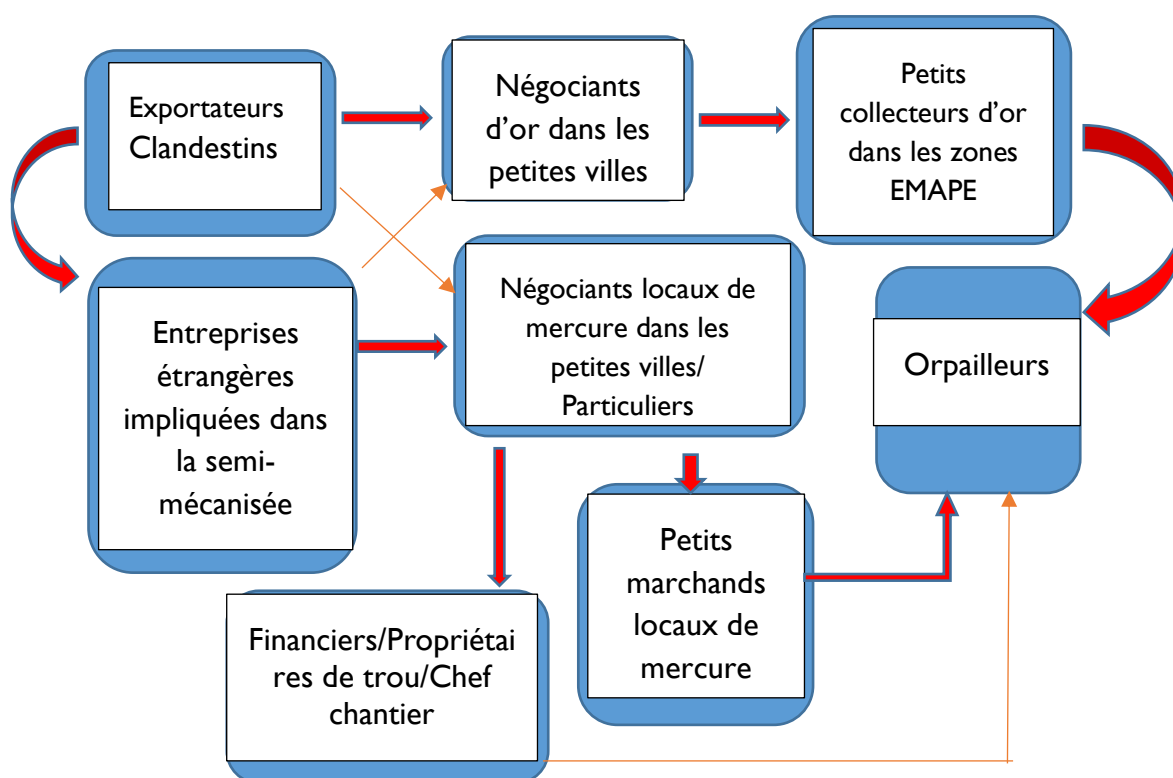


Figure 6 : chaînes d'approvisionnement en mercure dans l'EMAPE (MINMIDT, 2022)

Les informations acquises au cours des enquêtes de terrain font état de ce que le prix de vente du mercure varie de 10.000 à 15.000 FCFA le contenu d'un bouchon (0,5 ml) de bouteille d'eau minérale, et 1.200.000 à 1.500.000 FCFA le litre.

L'analyse comparée entre les données d'estimations initiales, la base de données COMTRADE sur les importations-exportations de mercure et de composés de mercure, nous permet de conclure que, le mercure utilisé dans l'EMAPE serait introduit de manière frauduleuse comme indiqué dans le tableau 4.

Tableau 4 : offre et demande en mercure au Cameroun sur la période allant de 2016 à 2022

Désignation	Quantité de mercure (kg)	Désignation	Quantité de mercure (kg)
Extraction primaire de mercure	0	Artisanat minier	10170
Recyclage de mercure	0	Produits	0
Importation de mercure	0	Exportations	0
Importation de composé de mercure	422	Semi-mécanisée	4930
Total	422	Total	15100
La balance Commerciale (kg)	-15100		

Source : MINMIDT 2022

I.8. Aspects économiques

Avec un Produit Intérieur Brut (PIB) estimé à 44,1 milliards de dollars en 2021, le Cameroun est la 13^{ème} force économique du continent africain. Il dispose d'une économie diversifiée, avec des exportations variées et possède un grand potentiel de par sa position géographique en Afrique centrale⁸.

Le PIB au Cameroun en 2022, estimé selon les comptes nationaux (4^{ème} trimestre 2022) affiche une croissance réelle estimée à 4 %, avec des évolutions respectives des secteurs primaires, secondaires et tertiaires autour de 4,7%, 2,0% et 4,6%⁹.

On estime à seulement 10% la production minière artisanale (or et diamant) qui est canalisée dans le circuit formel de l'économie nationale, les 90% restants sont écoulés dans des réseaux clandestins. De façon spécifique, en 2021, la quantité d'or collectée dans le circuit formel est de 85,8 kg¹⁰.

Avec un revenu mensuel moyen par artisan évaluée à trois cent quatre-vingt-seize mille neuf cent soixante-dix-sept (396 977) francs CFA dans le cadre des estimations initiales⁵, les

⁸ Confédération Suisse, 2022. Rapport économique 2022 République du Cameroun.

⁹ IST, 2023. Les comptes nationaux trimestriels (4^{ème} trimestre 2022).

¹⁰ MINFI, 2022. Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales, et financières de la nation-exercice 2022.

artisans miniers sont considérés pauvres. Un parallèle est fait avec les études menées par le FODER en 2022 qui a déterminé un revenu mensuel moyen évalué à 343 411 Francs CFA¹¹

Les activités comme la petite pêche, l'agriculture, la chasse et le petit commerce sont lésés et ont un impact relativement négligeable sur le revenu.

En définitive, la production nationale d'or est évaluée à 13,36 t/an soit l'équivalent monétaire de quatre cent milliard huit cent millions (400 800 000 000) francs CFA.

La commercialisation informelle de l'or est un frein véritable pour la contribution du sous-secteur des mines au développement économique du pays. En effet, selon les rapports de suivi des activités minières au MINMIDT, il a été constaté une destination inconnue de la quote-part des sociétés (75% de la production brute) issue de l'exploitation semi-mécanisée de l'or. En outre, des études comparées entre les exportations et la production artisanale semi-mécanisée de l'or au sein de la Direction des Mines et par Interpol ont démontré que plus de 95 % d'or produit au Cameroun sont exportés par des voies clandestines.

A titre illustratif, il est observé une importante production entre les années 2013 et 2023, qui reste disproportionnelle aux exportations enregistrées depuis l'année 2016 (0.43%) ; (4.16% en 2017, 7.85% en 2018, 10.5 % en 2019 et 9% en 2020 ; 25% en 2021, 8% en 2022 et 2.67% en 2023).

Cette inversion engendrée par la porosité de nos frontières ne peut s'expliquer que par l'exportation illicite de l'or et l'absence de traçabilité de ce métal précieux, avec pour conséquence un manque à gagner au trésor public du fait du non paiement des taxes inhérentes à cette activité.

La Stratégie Nationale de Développement (SND30) compte fortement sur le secteur des industries extractives, notamment sur une filière intégrée mines-métallurgie-sidérurgie dans le secteur industriel. Le document propose de soutenir l'exploitation artisanale et à petite échelle à travers les organisations interprofessionnelles et la valorisation de la production, notamment vers la joaillerie¹².

I.9. Informations démographiques et sociales

I.9.1. Démographie des sites d'exploitation artisanale

L'étude démographique de la population active dans les seize (16) sites de l'EMAPE répertoriés dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua révèle que :

¹¹ Obase Musono Ralph (M.D.), Justin L Chekoua & Nodem Fomene Rodrigue, 2022. EVALUATION DES RISQUES DE L'EXPLOITATION ARTISANALE DE L'OR SUR LA SANTE ET LA SECURITE DES ARTISANS MINIERES DE LA REGION DE L'EST CAMEROUN. Forêts., Yaoundé, Cameroun : s.n.

¹² MINEPAT, 2020. Stratégie Nationale de Développement 2020-2030.

- La population d'orpailleurs est estimée à huit mille cinq cent (8500) personnes actives, avec une domination masculine soit 73% d'hommes et 27% de femmes⁵.

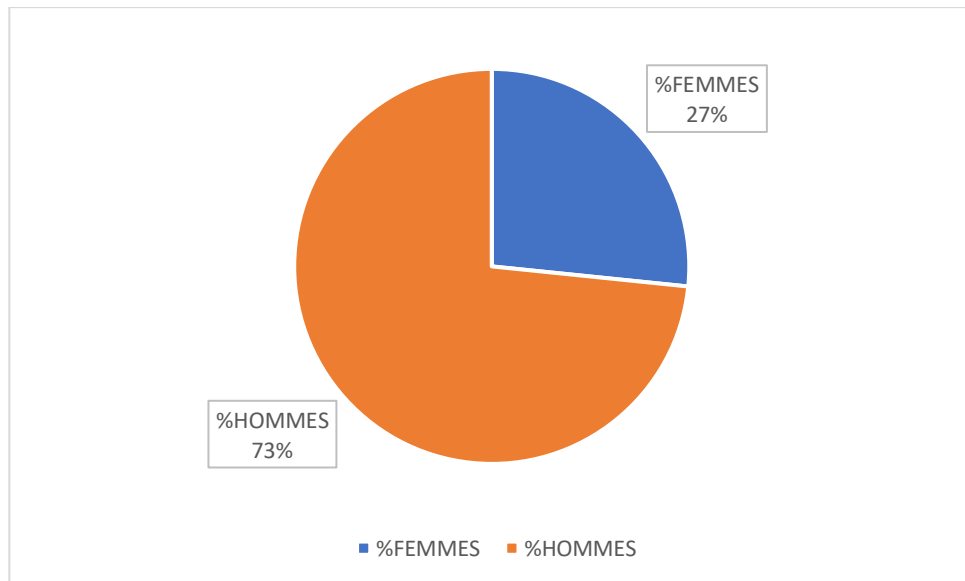


Figure 7 : Répartition de la population des orpailleurs en fonction du genre

- La population active vivant dans les sites est essentiellement jeune, elle est constituée de femmes, d'hommes et d'enfants avec une tranche d'âge variant entre 0 et 50 ans, voire plus. La gente féminine est majoritairement représentée dans l'intervalle 0 – 20 ans soit 10% du total, tandis que l'on retrouve la grande majorité de la population active homme entre 30 – 40 ans soit 25%⁵.

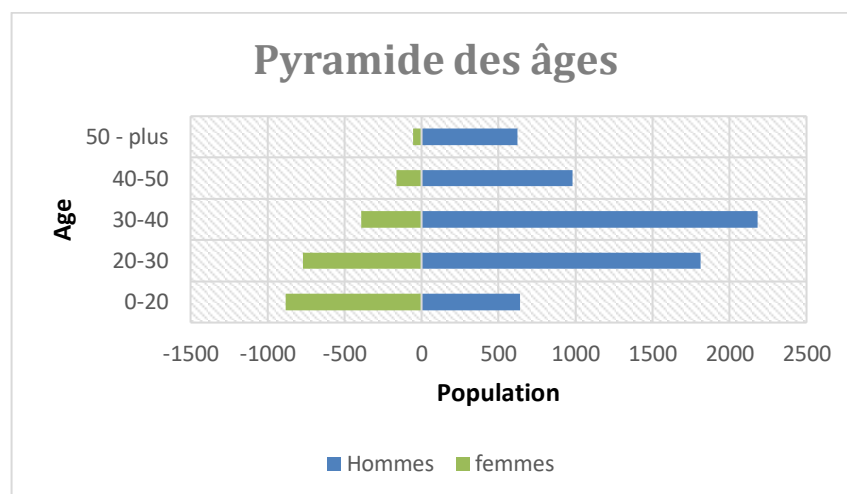


Figure 8 : Pyramide d'âge de la population d'orpailleurs

- La proportion des couches vulnérables dans cette population est estimée à 37% (enfants, femmes en âge de procréer et/ou enceintes, personnes âgées, handicapés)⁵.

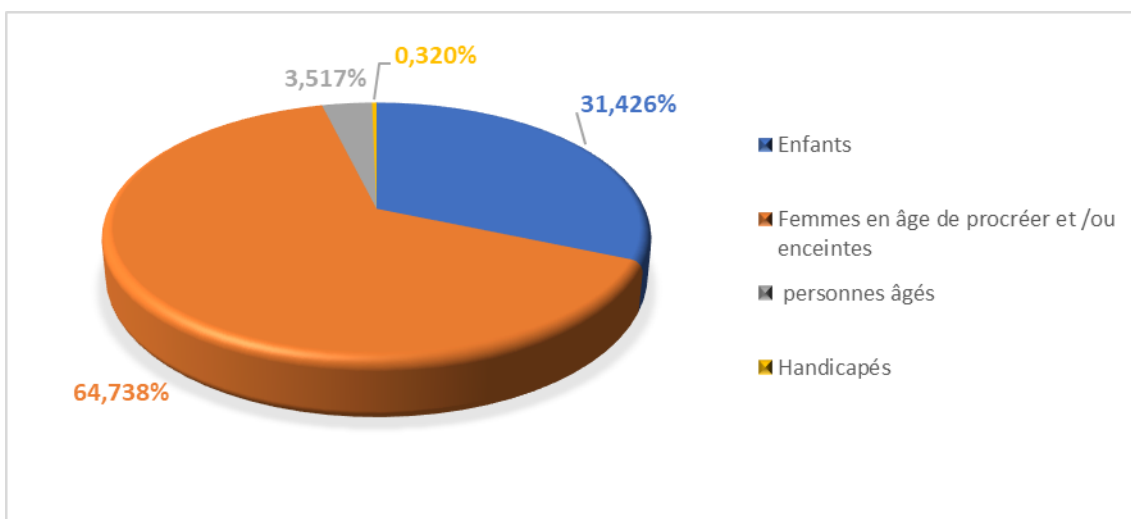


Figure 9: Répartition des couches vulnérables

- Cette population est formée d'autochtones, des populations allogènes d'horizons divers et des étrangers (République Centrafricaine, Tchad, Mali, Burkina-Faso, etc.)⁵.

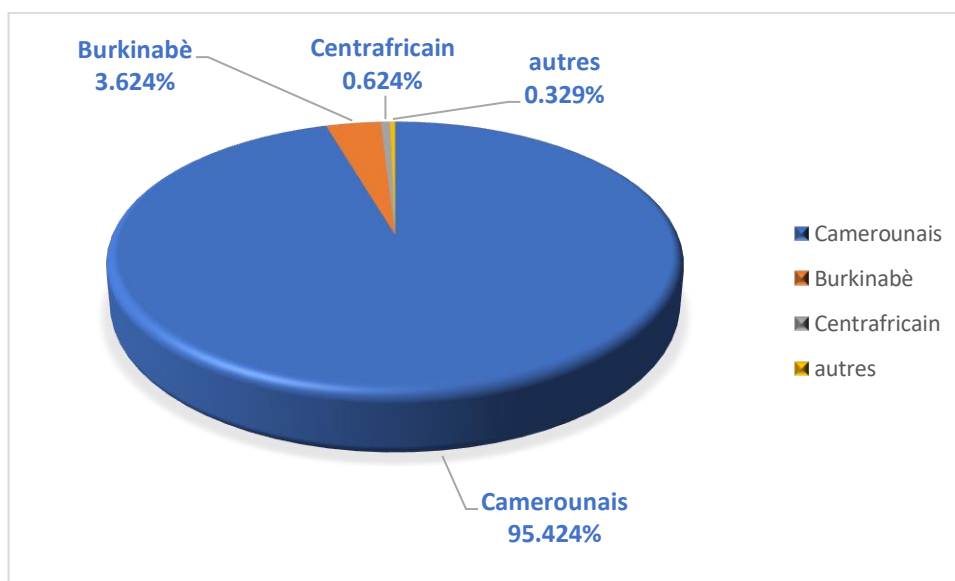


Figure 10 : Répartition des orpailleurs selon la nationalité

- La répartition ethnique de la population étudiée reflète celle des régions cibles. Les Gbayas originaires de l'Est et de l'Adamaoua sont majoritaires, suivis des Kakos, peuls, Nyangueles, Mafas, Mosies, Mezime et Manbilas. Les Bamiléké, Bassas, bulus et Bakweries sont les moins représentés⁵.

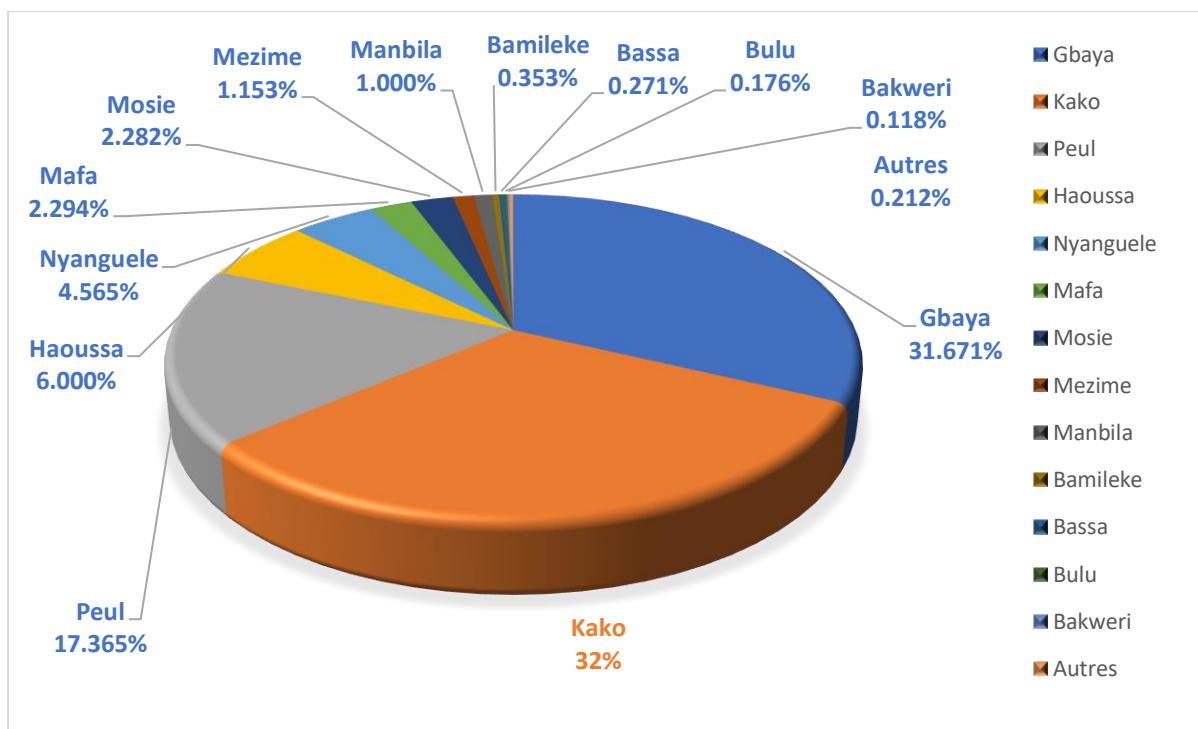


Figure I I : Répartition de la population des orpailleurs par ethnie

- La population dominante est chrétienne, le reste étant quasiment de religion musulmane⁵.

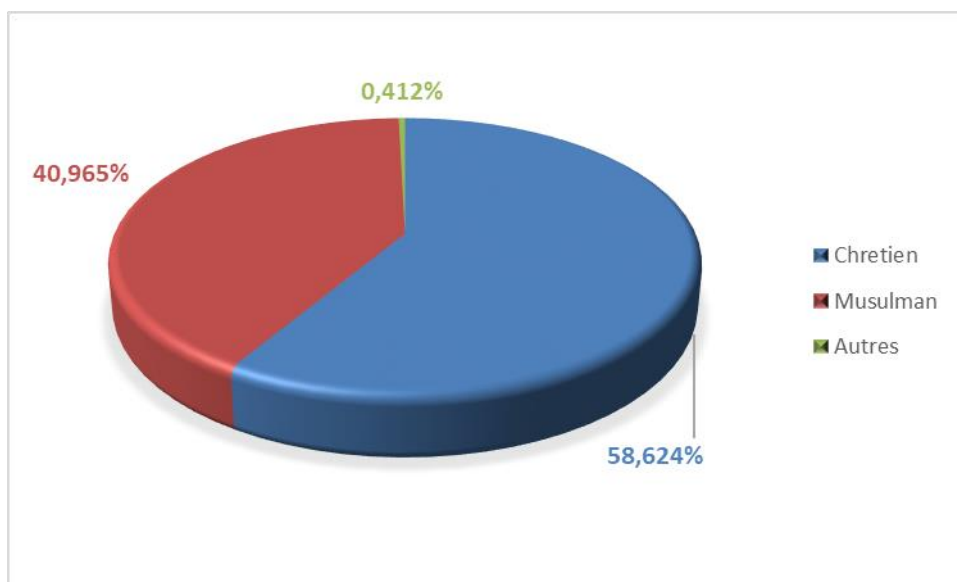


Figure I2: Répartition de la population des orpailleurs suivant la religion

La répartition des tâches⁵ permet d'observer que :

- les hommes assurent préférentiellement le rôle de Chef chantier, creuseur, concasseur, broyeur et collecteur. Dans une moindre mesure, ils peuvent procéder au

lavage et à l'amalgamation. Mais ces tâches sont davantage plus dévolues aux femmes et aux jeunes filles car elles requièrent une certaine dextérité ;

- les femmes sont en général chargées du creusage, transport, broyage, tamisage et lavage. Mais elles ont une préférence pour les tâches de lavage du minerai à la battée avec manipulation du mercure à mains nues ;
- les enfants (dont la présence est interdite dans les sites) sont parfois utilisés par les tuteurs pour des tâches de creusage, de concassage, de broyage, de tamisage et de lavage ; en plus des activités liées à l'orpaillage, d'autres activités tel que le petit commerce des biens et service, la pêche etc... se développent autour des sites.

I.9.2. Démographie des sites d'exploitations semi-mécanisés

La population de chaque site est constituée en moyenne de cinq (05) Chinois et dix (10) Camerounais. Sur vingt-quatre (24) entreprises visitées, on peut recenser environ deux cent soixante-dix (270) travailleurs dont deux cent vingt-quatre (224) de sexe masculin et quarante-six (46) de sexe féminin (ménagères camerounaises et responsables chinoises). Les chinois occupent les postes de Chef chantier, superviseurs, ouvriers et amalgameurs, tandis que les camerounais assurent les rôles de traducteurs et ouvriers⁵.

I.9.3. Informations sociales

Les problèmes sociaux rencontrés dans les sites de l'EMAPE de l'or sont de plusieurs ordres à savoir¹³ :

- **spoliation des familles de leurs terres** à travers des mécanismes et des stratagèmes développés par les exploitants en quête de titres miniers ;
- **conflits sociaux** qui naissent tant au sein des familles qu'entre les communautés et les exploitants (étrangers et employeurs). Ceux-ci émanent de la revendication des meilleures conditions de travail et du respect des droits à la terre, aboutissant à des violences physiques graves ;
- **pertes en vies humaines** dues aux trous miniers non refermés par les entreprises minières, et à l'origine des noyades et éboulements de terrain ;
- **déscolarisation et déperdition scolaire** : les enfants, à la recherche du gain rapide sont attirés par l'exploitation minière dans les trous abandonnés près des établissements scolaires et des maisons d'habitation, pratiquant ainsi le phénomène appelé « NGUERE » . A cela s'ajoute le délabrement des écoles existantes et l'absence d'outils didactiques qui démotive les enseignants ;
- L'argent gagné par la vente de l'or est utilisé pour la consommation d'alcool, de stupéfiants, ou encore pour le financement de pratiques sexuelles de divers ordres,

¹³ Achille E., Eric E., Gwladys K., Judeon Y., Marc A. K., Samuel N., 2022. l'or, secteur miné. La mine artisanale semi-mécanisée au Cameroun. Centre pour l'Environnement et le Développement (CED).

impliquant des jeunes filles, elles-mêmes soumises à une très grande précarité. Ce phénomène est de plus en plus inquiétant dans les villages miniers du Cameroun, notamment dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua ;

- **travail des enfants** : dans les sites on retrouve des enfants âgés de 03 à 13 ans, et des femmes travaillant dans la mine avec des nourrissons sur le dos, exposés ainsi à des risques de maladies (intoxications, convulsions, coma, arrêt cardio-vasculaire , malformations, cancers des poumons liés à l'exposition au mercure et au cyanure), de noyade et de mort certaine en cas d'éboulement de terrain ;
- **violences sexuelles sur la femme et la jeune fille, propagation des MST/IST** : Les femmes et les filles qui ne peuvent pas investir leur force physique dans la mine aux conditions parfois inhumaines sont souvent contraintes à se livrer à des activités de prostitution pour gagner leur vie, ou contribuer à supporter les charges familiales pour la survie. Le corolaire étant la propagation des maladies sexuellement transmissibles, des grossesses non désirées, mais aussi des traitements dégradant à la fois la santé physique/mentale et émotionnelle de ces filles et adolescentes.

I.10. Informations générales sur l'environnement minier et pollution

L'exploitation de l'or au Cameroun a un impact significatif sur l'environnement, accentués par l'anarchie dans l'artisanat minier au sens strict et le non-respect de l'obligation de restauration telle que prévue par la réglementation en vigueur. Ces impacts sont de divers ordres et peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

- Dégradation de la couverture végétale et perte de la biodiversité animale, perte des terres arables, dénaturation du paysage ;
- pollution des eaux par les déchets solides ou chimiques issus de l'activité minière ;
- émission de poussières lors des opérations de traitement de minerais et des vapeurs de mercure et autre substances chimiques. Même longtemps après l'exploitation, l'action du vent sur les résidus abandonnés par les mineurs peut affecter la qualité de l'air autour des zones environnantes ;
- nuisance sonore dû bruit provenant des forages, dynamitages non autorisés et les équipements de production émettent des bruits assourdissants pouvant conduire à des déficiences auditives à la longue ;
- prolifération des déchets : débris de roche, stériles et terrils déchargés autour des sites d'exploitation réagissant avec l'eau, l'air et les micro-organismes et libérant ainsi des substances toxiques tels que le mercure, l'arsenic, le plomb et divers acides etc...
- risques sanitaire et sécuritaires: Beaucoup de mineurs ne respectent pas les règles de santé et de sécurité (non port des EPI) donc sont exposés aux accidents parfois fatals. Les communautés sont inconscientes aux impacts négatifs des EMAPE et s'intéressent très peu aux questions environnementales. Les excavations non remblayées sont des pièges pouvant engendrer des pertes en vie humaines (chutes, noyades, effondrements, éboulements etc...)

Par ailleurs, les résultats de l'enquête menée dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action National ont démontré que les échantillons de sol, d'espèces aquacoles et d'eaux de

surfaces sont majoritairement contaminés au mercure comme indiqué dans le tableau ci-dessous

Tableau 5 : Tableau récapitulatif des résultats d'analyses des échantillons prélevés

Poisson	
Mercure	Cyanure
100% des échantillons de poissons montrent des teneurs en mercure [14400 µg /kg - 23600 µg /kg] pour une valeur moyenne de 19356 µg/kg, supérieure à la valeur seuil (5µg/kg)	76% d'échantillons présentant une teneur en cyanure supérieure à la valeur seuil (0µg/kg)
Eaux de piscines et eaux de surface	
Mercure	Cyanure
99% des échantillons montrent des concentrations massiques [2 µg /L- 6870 µg /L] pour une valeur moyenne de 394,872 µg /L supérieure à la valeur seuil (1 µg /l selon UE 2022/1342)	45% d'échantillons présentant une teneur en cyanure supérieure à la valeur seuil (50 µg/l) fixée par norme ISO de l'OMS et celle la Directive (UE) 2020/2184
Sol	
Mercure	Cyanure
99% des échantillons ayant une valeur supérieure au standard de référence (transfert minimal et maximal de mercure du sol aux plantes alimentaires et fourragères soit 0,5 et 0,114 mg/kg tirée de l'ordonnance sur le Livre des aliments pour animaux (OLALA))	

Source : MINMIDT 2022



Figure 13: Pollution des cours d'eau à Bétaré-Oya (Photo MINMIDT, 2023)



Figure 14: Déviation du lit du cours d'eau Lom à YASSA par BINDIBA, (Photo MINMIDT, 2023)



Figure 15: Echantillon des poissons analysé pêché dans le fleuve Lom (Photo MINMIDT, 2023)

I.1.1. Information sur la santé des communautés d'orpailleurs

I.1.1.1. Facteurs de risques sanitaires et sécuritaires dans les sites

Dans le cadre de ce projet, une évaluation rapide de la situation sanitaire des mineurs et une évaluation des capacités institutionnelles du secteur de la santé ont été réalisés par le MINSANTE en 2023. En outre le FODER en 2022 avait déjà également dégagé les problèmes sanitaires rencontrés dans les localités de Batouri, Kette, Ngoura, et Bétaré-Oya¹⁴. Il ressort de ces études que l'exploitation minière artisanale de l'or tel que pratiquée actuellement au Cameroun génère de nombreux risques sur la santé des orpailleurs et des populations riveraines : chimiques (mercure, cyanure, arsenic, plomb), biologiques (maladies liées à l'eau et aux déchets, infections sexuellement transmissibles), biomécaniques (traumatismes, surmenage), physiques (bruit, faibles niveaux d'oxygène) et psychosociaux (toxicomanie, stress, fatigue)¹⁴. Dix (10) symptômes liés à une exposition chronique au mercure ont été recensés par l'étude du FODER susmentionnée repris dans le tableau ci-dessous.

¹⁴ IIED, 2004. Breaking New Ground: Mining, Minerals and Sustainable Development. International Institute for Environment and Development: London.

Tableau 6 : Symptômes d'une intoxication au mercure (expliquer bien les chiffres du tableau, surtout les pourcentages)

Variable	Batouri N (%)	Kette N (%)	Ngoura N (%)	Bétaré-Oya N (%)	Total N (%)
Symptômes					
Maux de tête	10 (30,3)	7 (21,2)	9 (27,3)	7 (21,2)	33 (55 %)
Fatigue inhabituelle	7 (20,0)	8 (22,9)	10 (28,6)	10 (28,6)	35 (58,3)
Toux	6 (35,3)	6 (35,3)	3 (17,6)	2 (11,8)	17 (28,3)
sommeil excessif	1 (20,0)	1 (20,0)	2 (40,0)	1 (20,0)	5 (8,3)
Vertiges	3 (27,3)	1 (9,1)	3 (27,3)	4 (36,4)	11 (18,3)
Tremblements	6 (85,7)	0	1 (14,3)	0	7 (11,7)
Picotements et pincements	7 (31,8)	2 (9,1)	7 (31,8)	6 (27,3)	22 (36,7)
Troubles d'audition	1 (50,0)	0	1 (50,0)	0	2 (3,3)
Troubles de la vue	5 (55,6)	2 (22,2)	1 (11,1)	1 (11,1)	9 (15)
Sensation de perte du goût	4 (66,7)	0	0	2 (33,3)	6 (10)

Source : FODER 2022

La manipulation du mercure dans les sites, surtout en ce qui concerne le brûlage des amalgames et autres substances chimiques (plomb, arsenic et cyanure), à l'air libre à proximité des habitations (campements) constitue l'une des principales sources d'émissions de mercure dans l'atmosphère. Les évaluations des enquêtes de terrain révèlent que le brûlage à l'air libre de l'amalgame expose les personnes présentes à des taux de mercure supérieur aux seuils d'exposition soit $1\mu\text{g}/\text{m}^3$ fixées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), ce qui constitue un danger immédiat pour la vie et la santé¹⁵

1.11.2. Offres de soins de santé et qualification des agents de santé

Le système de santé est mal outillé pour faire face aux intoxications aiguës ou chroniques au mercure. Il y a moins de médecins dans les sites d'orpaillages dû à l'éloignement des sites des agglomérations et à l'insuffisance du personnel qualifié. Les points de premier contact avec le système de santé rural sont les personnels soignants non familiarisés avec la question de l'empoisonnement et des risques d'exposition au mercure. Même si les agents interrogés savent que l'exposition au mercure présente un danger pour la santé, ils reconnaissent qu'ils ne sont pas capables de reconnaître les symptômes d'une intoxication aiguë ou chronique. Cela est dû à l'absence de directives de diagnostic clinique reconnues au niveau international pour l'exposition chronique au mercure et au manque d'installation technique pour effectuer des dosages biologiques du mercure dans la pratique.

Enfin, l'absence de centre de traitement approprié, des protocoles de prise en charge ou les plateaux techniques et l'indisponibilité d'agents chélateurs dans le circuit pharmaceutique local, rendent difficile la prise en charge spécifique des intoxications. Il existe tout de même au Cameroun un laboratoire national de santé publique et plusieurs laboratoires publics régionaux, mais les connaissances sur l'analyse des problèmes de santé liés au mercure restent méconnues.

Les responsabilités générales des institutions clés sont décrites dans le décret de 2013 organisant le Ministère de la Santé publique. Cependant, les fonctions relatives à l'EMAPE ne sont pas incluses, tandis qu'un mandat pour traiter les risques sanitaires dans les communautés d'EMAPE n'a pas été défini. Le système national de soins de santé repose sur les trois niveaux de soins de santé : district (périphérique), régional (intermédiaire) et central (tertiaire). Le pays est divisé en dix (10) régions et deux cent huit (208) districts sanitaires composés d'hôpitaux de district, Centres Médicaux d'Arrondissement (CMA) et de centres de santé intégrés.

¹⁵ Organisation mondiale de la Santé 2021. Exposition au mercure : un problème majeur de santé publique, deuxième édition. Prévenir les maladies grâce à des environnements sains

II. OBJECTIFS NATIONAUX ET OBJECTIFS DE REDUCTION

Les objectifs nationaux sont ...

II.1. Objectif général

Réduire de 70 % d'ici 2030, l'utilisation du mercure, et de ses composés ainsi que les émissions et rejets dans l'environnement, dans le secteur de l'EMAPE de l'or ;

II.2 Objectifs spécifiques.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

Tableau 7 : Objectifs spécifiques

Les domaines renvoient aux stratégies

Domaines	N°	Objectifs spécifiques
Structuration et Formalisation de l'EMAPE de l'or	1	1.1. Créer 100 organisations (GIC, TPE et PME) de l'artisanat minier décentes, d'ici 2030 ; 1.2. Mettre en place, d'ici 2030, des mécanismes permettant aux GIC, TPE, PME de l'artisanat minier d'avoir accès aux crédits pour financer leurs activités.
Elimination des pires pratiques minières	2	2.1. D'ici 2030, sensibiliser toutes les parties prenantes sur les mauvaises pratiques d'exploitation et le dispositif législatif et réglementaire en matière d'utilisation du mercure et du cyanure dans les EMAPE ; 2.2. D'ici 2030, renforcer les capacités de toutes les parties prenantes dans le contrôle et la mise en œuvre des technologies propres.
Promotion de la réduction des émissions	3	3.1. D'ici 2030, Réduire de 40% les émissions, rejets et expositions au mercure dans les EMAPE

et des expositions au Mercure		3.2. D'ici 2030 Mettre en place des systèmes de récupération des vapeurs de mercure et exclure toute manipulation à main nue du mercure dans 40% des EMAPE en cours d'activité 3.3. Connaître régulièrement l'évolution des rejets et des émissions de mercure dans les sites de l'EMAPE
Prévention de l'exposition des populations vulnérables	4	4.1. Améliorer de 80% l'accompagnement socio-économiques des populations vulnérables 4.2. Réduire de 50%, l'exposition au mercure des couches vulnérables dans les sites l'EMAPE de l'or
Gestion des échanges commerciaux et maîtrise du circuit d'approvisionnement du mercure	5 (rendre ses objectifs smart)	5.1. Maîtriser les échanges commerciaux au niveau national et international du mercure et composés dérivés du mercure destiné à être utilisés pour l'Extraction Minière Artisanale et à Petite Echelle d'or 5.2. Renforcer l'application du cadre légal et réglementaire en matière d'approvisionnement ; commercialisation et utilisation du Mercure et substances dérivées 5.3. Renforcer la coopération en zone CEMAC en matière de lutte contre la commercialisation et l'utilisation du Mercure et substances dérivées dans les EMAPE
Santé publique	6 (rendre ses objectifs smart)	6.1. Renforcer le cadre juridique et institutionnel de la santé pour les activités d'EMAPE (planification d'une activité d'opérationnalisation d'EMAPE dans les formations sanitaires) 6.2. Mobilisation des ressources et coordination des activités d'EMAPE liées à la santé (y compris le budget de l'Etat : budget de fonctionnement et budget d'investissement)

		6.3. Intégrer les activités d'EMAPE liées à la santé dans les activités de préparation et de réponse aux urgences sanitaires 6.4. Élaborer les lignes directrices sur les questions de santé liées aux activités d'EMAPE et de procédures opérationnelles normalisées basées sur les normes internationales et adaptées à notre contexte, y compris aux groupes sociaux et vulnérables 6.5. Préparer et mettre en œuvre de questions liées à la santé dans le secteur dès l'EMAPE pour la formation des pré- et post-gradués 6.6. Préparer et mettre en œuvre des questions liées à la santé dans le secteur des EMAPE pour la formation des pré- et post-diplômés 6.7. Améliorer le système de surveillance sanitaire en tenant compte de l'intégration des questions liées à la santé dans le secteur dès l'EMAPE 6.8. Fournir des équipements de santé et d'hygiène, d'énergie et de ventilation aux établissements de santé 6.9. Développer un partenariat avec les acteurs communautaires (y compris ceux issus des groupes sociaux et vulnérables) 6.10. Renforcer les capacités des acteurs communautaires de l'EMAPE 6.11. Mettre en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation des questions de santé au sein de la communauté pour les activités d'EMAPE 6.12. Mettre en place d'un système de surveillance communautaire des problèmes de santé liés aux activités d'EMAPE
--	--	--

		6.13. Mettre en place d'un cadre de suivi et d'évaluation pour les questions de santé liées à l'EMAPE 6.14. Créer et mettre en œuvre d'un système de diffusion de l'information pour la prise de décision
Implication des parties prenantes	7 (rendre ses objectifs smart)	7.1. Promouvoir les interactions et les échanges entre les parties prenantes et mettre en place des cadres de concertations multi-acteurs ; 7.2. Communiquer sur les dangers de l'utilisation du mercure pour la santé humaine et l'environnement ; 7.3. Renforcer les capacités des différentes parties prenantes.
Communication	8 (rendre ses objectifs smart)	8.1. Faire connaître les impacts du mercure et autres substances sur la santé humaine, les populations vulnérables et l'environnement ; 8.2. Susciter l'adhésion et l'implication des populations en lien avec les activités des EMAPE dans la mise en œuvre du PAN 8.3. Réduire de 75%, d'ici à 2030, l'utilisation du mercure dans les EMAPE de l'or et promouvoir les technologies sans mercure dans le secteur
Financement	9	9.1. D'ici 2025, Structurer la démarche de recherche de financement 9.2. Mobiliser des ressources extérieures à hauteur de 85% des besoins globaux de financement

II.3. Objectifs de réduction

Les objectifs de réduction sont les suivants :

Tableau 8 : Objectifs de réduction

Année	Pourcentage de réduction de mercure dans l'EMAPE
2025	20%
2026	35%
2027	45%
2028	60%
2029	70%
2030	

III. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

III.1. Principes généraux

La stratégie de mise en œuvre du PAN pour la réduction, voire l'élimination du mercure dans l'EMAPE de l'or est endossée sur les neuf (09) stratégies précédemment énumérées. Elle a pour objectif la réduction de 70% du mercure utilisée dans l'EMAPE. Les risques majeurs pour faire de cette vision une réalité sont inhérentes au caractère informel de l'activité des EMAPE ; l'éloignement géographique des sites d'exploitation ; la faible présence de l'État sur les sites miniers ; la culture établie des pratiques d'exploitation de l'or ; la nature dynamique des populations et des sites miniers ; la transnationalité des chaînes d'approvisionnement et de commercialisation de l'or et du mercure. Le changement espéré devrait reposer sur les cinq principes suivants :

- 1- **L'optimisation de la formalisation et du contrôle de l'approvisionnement, du commerce et de l'utilisation du mercure dans l'EMAPE de l'or** : Elle se fera par des approches multisectorielles et intégrées et au renforcement des capacités des acteurs engagés dans la formalisation ; promotion des politiques, des réglementations et des programmes au niveau central, départemental et municipal ; contrôle du circuit d'approvisionnement du mercure ; actualisation de certains textes réglementaires, implication de toutes les administrations concernées, coopération et harmonisation des politiques régionales et sous régionales, encouragement des opérateurs à migrer vers des technologies sans mercure et publication régulière d'un journal des activités relatives aux rejets, émissions et déchets de mercure.
- 2- **L'adoption des technologies sans mercure** : renforcement des capacités des acteurs par la mise en œuvre des technologies sans mercure avec récupération optimale de l'or ; sensibilisation, renforcement des centres universitaires et instituts pour proposer des curricula de formations ; Mise en place des centres pilotes de traitement de l'or sans mercure.
- 3- **La communication, la sensibilisation et le partage des connaissances** : Mise en place de plateformes multi-acteurs, diffusion et ventilation de l'information au niveau local, national et international, renforcement des capacités des femmes en leadership par des échanges régionaux ; Promotion d'autres activités génératrices de revenus ;
- 4- **La mobilisation et la diversification des ressources financières** : Encadrement accru des EMAPE par l'Etat à travers la mise en place de mécanismes de financements innovants ; Accompagnements des acteurs de l'EMAPE dans le montage des dossiers de financements, Accès facilité aux micro-crédits et microfinancements ; renforcement des capacités des acteurs de l'EMAPE en gestion, entrepreneuriat... ; contrôle et surveillance des processus de commercialisation de l'or ;
- 5- **La surveillance et l'évaluation continue du projet avec trois niveaux d'intervention** : élaboration des plans de travail annuel ; Suivi de la mise en œuvre du Plan de Mise en œuvre du PAN ; Bilan à mi-parcours et évaluation finale du Projet.

III.2. Stratégies

III.2.1. Stratégie de formalisation et structuration

Le secteur minier Camerounais, à travers la filière Mines-Métallurgie-Sidérurgie, constitue l'une des priorités du pilier de la transformation structurelle de l'économie pour l'atteinte des objectifs de l'émergence en 2035 tel que défini dans la Stratégie Nationale de Développement

(SND30). A cet effet, étant considéré comme un potentiel vecteur de développement, l'EMAPE emploie environ 27 000 orpailleurs et bénéficie directement à 120 000 personnes¹⁶.

L'état des lieux indique une faible formalisation des acteurs (moins de 5%) en activité dans l'artisanat minier stricto-sensu. Cette situation est due :

- ✓ au déficit d'encadrement de l'activité par l'Etat.
- ✓ à l'absence de moyens financiers pour l'encadrement du secteur. Les activités d'encadrement du CAPAM ont concerné la période 2005-2009 au cours de laquelle 200 GICAMINES ont été créés. Après cette période, il n'y a pratiquement plus eu de formalisation faute de moyens financiers ;
- ✓ au faible accès à l'information des artisans miniers aux procédures de formalisation prévues par les textes en vigueur ;
- ✓ à l'absence de collaboration, manque de confiance entre les artisans et les différentes administrations concernées ;
- ✓ la faible capacité des artisans dans la gestion des organisations (coopératives, GIC, PME) ;

Toutefois, il faut remarquer qu'au-delà de l'artisanat minier au sens strict, les activités d'exploitation artisanale semi-mécanisée sont aussi l'objet des moult difficultés liées essentiellement à l'absence de décret d'application du code minier de 2023 (en cours de rédaction), ainsi qu'à l'inadéquation entre les textes existants, les pratiques sur le terrain.

Au regard de ces constats, une mise en œuvre efficace et efficiente d'un encadrement, d'une formalisation et d'une structuration des communautés d'artisans impliquées dans l'extraction minière et la transformation artisanale et à petite échelle utilisant l'amalgamation au mercure pour extraire l'or du minerai, s'avère nécessaire pour accroître de 30% le taux de professionnalisation dans le secteur de l'artisanat minier.

Pour se faire, deux actions prioritaires suivantes doivent être envisagées :

- l'appui à la création de nouvelles organisations de l'artisanat minier décentes (GIC, Coopératives, TPE et PME) ;
- le renforcement de capacité.....
- l'appui au collectivités décentraliser.

Les activités y afférentes sont répertoriées dans le tableau ci-dessous illustré :

¹⁶ Sébastien P., Yves BERTRAN A., Idriss LINGE, 2021. Etude sur les filières de commercialisation de l'or et du diamant au Cameroun - PRECASEM - Elaboration : ARM - Rapport final

Tableau 9 : Activités visant à faciliter la formalisation et la structuration de l'EMAPE d'or

Activités visant à faciliter la formalisation et la structuration de l'EMAPE d'or			
N°	Objectifs spécifiques	N°	Activités
1	Accompagner la création d'au moins 100 organisations (GIC, Coopératives, TPE et PME) de l'artisanat minier décentes	1.1	Identification des leaders en tenant compte de l'équilibre du genre
		1.2	Cartographie des organisations de l'artisanat minier existantes
		1.3	Accompagnement des leaders dans la création des organisations de l'artisanat minier (producteurs, collecteurs, bureaux d'achat, unités de fusion, bijouterie, etc.)
		1.4	Partage et échange d'expérience dans la formalisation et la structuration des organisations
		1.5	Organisation des sessions de renforcement de capacités des organisations des artisans miniers en administration des affaires et en organisation
		1.6	Appui à la création des zones réservées à l'artisanat minier
		1.7	Appui à l'organisation des foires communales des EMAPE
		1.8	Appui au renforcement des capacités des CTD dans le suivi des activités minières artisanales au sens strict et des centres de formation professionnelle
2	Mettre en place des mécanismes permettant aux GIC, Coopératives, GIE, TPE, PME de l'artisanat minier d'avoir accès aux crédits pour financer leurs activités	2.1	Elaboration d'un document guide de facilitation pour l'obtention des assurances-crédits au profit des organisations de l'artisanat minier.
		2.2	Accompagnement des organisations de l'artisanat minier dans l'élaboration de leur dossier demande de garantie de crédit
		2.3	Élaboration d'un modèle de dossier de demande de financement global des organisations de l'artisanat minier.
		2.4	Accompagnement des organisations de l'artisanat minier dans l'élaboration de leur business plan et la soumission de demande de financement au cas par cas.

III.2.2. Stratégie d'élimination des pires pratiques

Les pires pratiques d'exploitation minière artisanale sont courantes dans les EMAPE de l'or au Cameroun. Pour cause, l'utilisation du mercure et du cyanure pour la récupération de l'or métal. Nonobstant l'existence d'un arsenal juridique solide sur la gestion des déchets et des produits chimiques dangereux, le changement de type d'exploitation, de l'alluvionnaire à l'éluvionnaire et primaire, doublé d'une faible connaissance « des mauvaises pratiques » (confère l'annexe C de la convention de MINAMATA), et une faible application de la réglementation en vigueur expliquent en grande partie la prolifération de ces pires pratiques. Afin de se conformer à son cadre juridique et spécifiquement pour ce qui est de la convention de MINAMATA, la stratégie d'élimination des pires pratiques se fera d'une part, à travers la sensibilisation de toutes les parties prenantes sur les mauvaises pratiques d'exploitation et le dispositif législatif et réglementaire en matière d'utilisation du mercure et du cyanure dans les EMAPE, et d'autre part, par le renforcement des capacités des parties prenantes sus-évoqués dans le contrôle et la mise en œuvre des technologies propres. Le tableau ci-dessous décline les activités y afférentes.

Tableau 10 : Activités visant à éliminer les pires pratiques

Activités visant à éliminer les pires pratiques			
N°	Objectifs spécifiques	N°	Activités
1	Sensibiliser toutes les parties prenantes sur les pires pratiques d'exploitation et le dispositif législatif et réglementaire en la matière de l'utilisation du mercure et du cyanure dans l'EMAPE	1.1	Elaboration et diffusion des spots (audios et vidéos) sur supports physiques sur les pires et bonnes pratiques
		1.2	Organisation des sessions de sensibilisation sur les pires pratiques (langues officielles et langues locales)
		1.3	Organisation des sessions de sensibilisation sur le dispositif législatif et réglementaire en matière d'utilisation du mercure et du cyanure dans les EMAPE
		1.4	Edition et vulgarisation du recueil des textes législatifs et réglementaires
2	Renforcer les capacités de toutes les parties prenantes dans le contrôle et	2.1	Organisation des sessions de formation en matière de contrôle de l'usage du mercure et du cyanure dans les EMAPE

la mise en œuvre des technologies propres	2.2	Formation des spécialistes à même d'encadrer les artisans miniers dans les techniques d'exploitation sans mercure
	2.3	Organisation des missions de suivi et de contrôle
	2.4	Identification et sélection de 3 sites pilotes
	2.5	Construction des hangars dans les sites pilotes
	2.6	Acquisition des équipements et matériels nécessaires pour réduire l'utilisation du mercure dans l'EMAPE de l'or
	2.7	Acquisition des équipements et matériels de protection individuelle
	2.8	Organisation des formations pour le traitement de l'or sans mercure et pour une gestion écologiquement rationnelle des résidus contaminés par le mercure
	2.9	Accompagnement des organisations des artisans miniers dans la réalisation des tests de détermination du taux de récupération des méthodes alternatives sur le minerai
	2.10	Amélioration de la chaîne d'approvisionnement en minerai responsables et sans mercure auprès des acteurs de l'EMAPE
	2.11	Encadrement des artisans à travers l'implication des spécialistes du métier

III.2.3. Stratégie de promotion de la réduction des émissions et des expositions au mercure

La réduction des émissions dans le secteur des EMAPE de l'or implique l'encadrement des méthodes de traitement avec mercure, plus sécurisées, et ouvrir ainsi la voie à de nouvelles pratiques minières sans mercure. L'exposition au mercure dans le secteur de

l'EMAPE de l'or au Cameroun a lieu lors de l'amalgamation du minerai et du brûlage de l'amalgame. L'annexe C de la convention aborde la question de l'élaboration de plans nationaux et propose notamment une stratégie visant à promouvoir la réduction des émissions, de rejets et de l'exposition au mercure. Cette dernière présente plusieurs objectifs spécifiques notamment : Promouvoir les technologies sans mercure des EMAPE, la mise en place des systèmes de récupération des vapeurs de mercure et l'exclusion de toute méthode de manipulation à main nue du mercure des EMAPE en cours d'activité, la Connaissance régulière de l'évolution des rejets et des émissions de mercure dans les sites de l'EMAPE. Le tableau ci-dessous répertorie les activités visées supra :

Tableau 11 : Activités visant à promouvoir la réduction des émissions et des expositions au mercure

Activités visant à promouvoir la réduction des émissions, des rejets et de l'exposition au mercure			
N°	Objectifs spécifiques	N°	Activités
1	Promouvoir les technologies sans mercure dans 40% des EMAPE	1.1	Elaboration et validation des cahiers de charge type pour la migration vers les technologies sans mercure
		1.2	Sensibilisation et signature des cahiers de charge entre l'Administration et les organisations de l'artisanat minier
		1.3	Appui des artisans miniers qui s'engagent à ne mettre en place que des technologies sans mercure, à l'obtention des nouvelles autorisations d'exploitations
		1.4	Vulgarisation des méthodes alternatives rapides, simples et facilement transportable pour les artisans au sens strict
		1.5	Promotion des méthodes alternatives de traitement plus sûres et responsables dans les l'exploitation artisanale semi-mécanisée
2		2.1	Octroi des primes pour encourager les EMAPES en cours d'activité qui mettent en place des systèmes de récupération des vapeurs de mercure et excluent toute manipulation à main nue du mercure
		2.2	Appui technique (formation et installation des outils) des EMAPE dans la mise en place des systèmes

	Mettre en place des systèmes de récupération des vapeurs de mercure et exclure toute manipulation à main nue du mercure dans 40% des EMAPE en cours d'activité		de récupération des vapeurs de mercure
		2.3	Développement d'un programme national de gestion des déchets miniers contenant du mercure, issus du secteur de l'EMAPE et des sites contaminés
3	Suivre l'évolution des rejets et des émissions de mercure dans les sites de l'EMAPE	3.1	Collecte semestrielle et analyse permanente des échantillons de rejets de mercure
		3.2	Publication d'un journal des activités relatives aux rejets, émissions et rejets de mercure
		3.3	Renforcement du plateau technique des laboratoires nationaux en matière d'analyse des rejets et émissions de mercure
		3.4	Etude de faisabilité de la réhabilitation, restauration et de dépollution des sites miniers

III.2.4. Stratégie de protection couches vulnérables

Il a été observé de façon globale, une présence remarquable des couches vulnérables dans les sites de l'EMAPE de l'or (enfants, femmes en âge de procréer, femmes enceintes et handicapés), soit 37% de la population active, exerçant diverses activités (creusage, transport, broyage, tamisage et lavage par amalgamation au mercure). Ces personnes constituent une cible à protéger. L'objectif est donc de diminuer de **80%** environ l'exposition de cette population vulnérable au mercure et composés de mercure dans les EMAPE.

Le tableau ci-dessous répertorie les activités y afférentes :

Tableau 12 : Activités visant la protection des couches vulnérables

Activités visant la protection des couches vulnérables			
N°	Objectifs spécifiques	N°	Activités
I	Améliorer d'environ 80% l'accompagnement socio-économiques des populations vulnérables	I.1	Organisation des campagnes de recensement des besoins clés des populations, identification des mesures alternatives en fonction des possibilités et des facilités économiques des zones cibles

		1.2	Cartographie des besoins en fonction des zones et des cibles
		1.3	Organisation des campagnes de sensibilisation ciblées sur les risques de travail des couches vulnérables dans les EMAPE de l'or et sur l'importance de la scolarisation des enfants
		1.4	Organisation des campagnes de sensibilisation sur la nécessité d'utilisation des EPI
		1.5	Organisation des campagnes de sensibilisation des femmes sur l'importance d'autres activités génératrices de revenu
2	Réduire de 50% , l'exposition au mercure des couches vulnérables dans les sites l'EMAPE de l'or	2.1	Formation des populations vulnérables sur la mise en œuvre des activités génératrices des revenus
		2.2	Accompagnement dans l'élaboration des projets sociaux économiques au profit des populations riveraines de l'EMAPE
		2.3	Accompagnement des femmes et autres couches vulnérables d'artisans miniers organisés (Coopératives, associations, TPE, PME) dans la création des AGR
		2.4	Organisation des causeries éducatives périodiques sur la promotion de la sécurité sociale
		2.5	Accompagnement psycho-social et lutte contre la prolifération des fléaux sociaux
		2.6	Organisation des missions de contrôle de l'application et du respect de la

			règlementation existante en matière de travail des couches vulnérables
		2.7	Conception et installation d'une signalétique d'interdiction du travail des enfants dans les sites miniers
		2.8	Organisation des causeries éducatives périodiques dans les établissements scolaires sur les risques et dangers liés à la présence des enfants dans les sites ainsi qu'à l'utilisation du mercure dans les EMAPE
		2.9	Appui à l'insertion des jeunes dans les centres de formation professionnelle
		2.10	Soutien à l'éducation des jeunes par l'octroi des primes scolaires

III.2.5. Stratégie visant à gérer les échanges commerciaux et à empêcher le détournement de mercure et composés du mercure

Malgré l'interdiction de l'importation et de l'utilisation du mercure dans les EMAPE, des descentes dans les principaux sites d'exploitation ont permis de constater une abondante utilisation du mercure, ce qui permet d'affirmer de l'existence effective d'un commerce illicite de ce métal. Cependant, avec la rareté des sites alluvionnaires et la prolifération des gîtes éluvionnaires et primaires (or fin), les exploitants sont portés à faire de l'utilisation du mercure une technique incontournable pour optimiser la production. Au regard de ce qui précède, cette stratégie vise l'amélioration du cadre juridique et réglementaire de la gestion et de la commercialisation du mercure ; le renforcement des capacités des agents de contrôle douaniers, du personnel des administrations parties prenantes (MINMIDT, MINEPDED, MINADER, ainsi que des autres sectoriels impliqués et des laboratoires accrédités sur l'identification du mercure/composés de mercure et cyanure) ; et l'appui à la mise en œuvre du renforcement de la coopération internationale entre les pays de la sous-région CEMAC.

Le tableau ci-dessous répertorie les activités y afférentes :

Tableau 13 : Activités visant à gérer les échanges commerciaux et à prévenir le détournement de mercure

Activités visant à gérer les échanges commerciaux et à prévenir le détournement de mercure			
N°	Objectifs spécifiques	N°	Activités
1	Améliorer le cadre juridique et réglementaire de la gestion et de la commercialisation du mercure	1.1	Révision du Décret n°2011/2585/pm du 23 aout 2011 fixant la liste des substances nocives ou dangereuses et le régime de leur rejet dans les eaux continentales existant
		1.2	Révision de l'Arrêté n° 004/MINEPDED/CAB du 21 septembre 2017 modifiant et complétant la liste des substances chimiques du Décret n°2011/2581/pm du 23 aout 2011 portant réglementation des substances chimiques nocives et/ou dangereuses
		1.3	Edition des supports en matière d'interdiction de l'utilisation et de la commercialisation du mercure
		1.4	Organisation des ateliers de sensibilisation et vulgarisation des parties prenantes dans les 10 régions
2	Renforcer l'application du cadre légal et réglementaire en matière d'approvisionnement ; commercialisation et utilisation du Mercure et substances dérivées	2.1	Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation sur les capacités d'inspection, de vérification et de détection du mercure
		2.2	Acquisition des équipements de contrôle du mercure et de cyanure
		2.3	Renforcement des capacités sur les techniques d'investigation, y compris l'échange d'informations avec d'autres services à l'échelon national, sous régional et international
		2.4	Mise en place d'une unité de gestion chargée du contrôle du mouvement du mercure et des substances dérivées à des fins dédiées .
		2.5	Maintien de la veille citoyenne dans les activités d'EMAPE de l'or
3	Renforcer la coopération en zone CEMAC en matière de lutte contre la commercialisation et l'utilisation du Mercure et	3.1	Elaboration d'un protocole sous régional de coopération, de fiscalité et de contrôle harmonisé contre le commerce et l'utilisation du mercure
		3.2	Validation du protocole sous régional de coopération, de fiscalité et de contrôle

	substances dérivées dans les EMAPE		harmonisé contre le commerce et l'utilisation du mercure
		3.3	Formation et sensibilisation sur le protocole sous régional de coopération, de fiscalité et de contrôle harmonisé contre le commerce et l'utilisation du mercure
		3.4	Mise en place des mécanismes de communication et de coopération
		3.5	Evaluation continue et révision du protocole

III.2.6. Stratégie de sante publique

Les évaluations menées dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua dans le cadre de l'élaboration du PAN, montrent que l'exploitation artisanale de l'or pratiquée dans les conditions actuelles au Cameroun génère de nombreux risques sanitaires d'ordre :

- ✓ Chimiques (mercure, cyanure, arsenic, plomb) ;
- ✓ Biologiques (maladies liées à l'eau et aux déchets, infections sexuellement transmissibles) ;
- ✓ Biomécaniques (traumatismes, surmenage) ;
- ✓ Physiques (bruit, faibles niveaux d'oxygène) ; et
- ✓ Psychosociaux (toxicomanie, stress, fatigue).

Les enquêtes de terrain montrent que le brûlage à l'air libre de l'amalgame, dans les campements et zones résidentielles, la manipulation d'amalgame à main nue, l'ajout de cyanure dans des déchets contenant du mercure constituent de risques de contamination chimique.

Le système de santé en vigueur n'est pas encore outillé pour diagnostiquer les cas d'intoxications aiguës ou chroniques au mercure. Par ailleurs, il convient de noter une quasi absence de médecins dans les sites d'orpaillages, du fait du caractère généralement éphémère de la vie des sites miniers. Le personnel soignant le plus accessible du fait de sa proximité aux sites miniers restent encore ignorant des questions d'intoxication au mercure. Les agents de santé bien que reconnaissant que l'exposition au mercure et au cyanure présente un danger pour la santé, avouent néanmoins ne pas être capable de reconnaître les symptômes liés à l'intoxication due à ces produits chimiques.

Le ministère de la Santé publique du Cameroun, en collaboration avec d'autres administrations sectorielles et parties prenantes a procédé à une évaluation institutionnelle rapide de la situation sanitaire dans les EMAPE. Celle-ci a permis de dégager les principales conclusions et de proposer les orientations stratégiques et des actions afin de faire face aux problèmes d'intoxication au mercure.

Le tableau ci-dessous répertorie les activités y afférentes :

Tableau 14 : Activités visant l'amélioration de la Santé Publique

Activités visant l'amélioration de la Santé Publique			
N°	Objectifs spécifiques	N°	Activités
I	renforcement de la gouvernance au sein du système de santé pour la prévention, la gestion et l'élimination de l'exposition au mercure et aux métaux lourds dans le cadre de l'EMAPE	I.1	Plaidoyer auprès des autorités compétentes pour la création et la mise en œuvre d'un groupe de travail chargé de superviser les activités liées à la santé dans l'EMAPE.
		I.2	Élaboration du mandat des membres du groupe de travail chargé de superviser les activités d'EMAPE liées à la santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.
		I.3	Révision, validation, traduction et production du cadre juridique et institutionnel national relatifs aux questions de santé liées aux activités dès l'EMAPE
		I.4	Élaboration et validation d'un plan d'activité annuel budgétisé pour le fonctionnement de la taskforce qui supervise les activités d'EMAPE liées à la santé
		I.5	Mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles pour le fonctionnement de la taskforce à tous les niveaux de la pyramide sanitaire
		I.6	Établissement d'une carte des acteurs impliqués dans le processus de mise en œuvre des activités dans l'EMAPE
		I.7	Identification des sources potentielles de financement des activités de l'EMAPE liées à

			la santé et mettre en place un processus de plaidoyer pour mobiliser ce financement.
		1.8	Élaboration, validation, traduction, production, formation et dissémination des lignes directrices sur les questions de santé liées aux activités d'EMAPE pour les agents pathogènes à haut risque, en tenant compte de l'approche "Une seule santé".
		1.9	Développement des outils pour populariser les activités de l'EMAPE liées à la santé au niveau communautaire
		1.10	Élaboration, traduction, production et distribution de la boîte à outils sur les agents pathogènes à haut risque y compris les conséquences des effets liés à l'utilisation du mercure
		1.11	Formation des professionnels de la santé aux questions de santé liées aux activités de l'EMAPE en ce qui concerne les agents pathogènes à haut risque y compris les conséquences des effets liés à l'utilisation du mercure
		1.12	Mise en place d'un cadre pour la prise en charge dans les établissements de santé public des personnes contaminées lors de leurs activités dans le secteur de l'EMAPE
2	élaboration de lignes directrices en matière de santé pour les activités liées à l'EMAPE et des procédures opérationnelles normalisées, y compris pour les groupes sociaux vulnérables	2.1	Création et constatation d'un groupe de travail multisectoriel chargé d'élaborer les lignes directrices et les termes de référence
		2.2	Élaboration, validation, traduction, impression et distribution des lignes directrices

		2.3	Organisation d'ateliers de formation au niveau national
		2.4	Organisation d'ateliers de formation au niveau régional
3	renforcer au moins 80% les capacités techniques et de gestion des acteurs du système de santé sur les questions de santé liées aux activités des EMAPE	3.1	Développement, validation et traduction des programmes d'études nationaux sur les questions liées à la santé dans le secteur des EMAPE, à l'intention des étudiants pré- et post-gradués du secteur de la santé, en tenant compte des groupes sociaux et vulnérables
		3.2	Intégration de la formation continue dans les établissements de santé (personnel, patients, infirmiers, visiteurs)
		3.3	Formation des agents de santé communautaires sur les questions de santé liées à l'EMAPE en tenant compte des groupes sociaux vulnérables
		3.4	Atelier de validation d'un plan d'évaluation de la qualité de la formation des professionnels sur les questions de santé liées à l'EMAPE
		3.5	Mise en œuvre d'un plan d'évaluation de la qualité de la formation des professionnels sur les questions de santé liées à l'EMAPE
4	intégrer les questions de santé liées aux activités d'EMAPE à 100% dans le système de surveillance de la santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire	4.1	Élaboration, validation et inclusion dans le guide national de surveillance existant les questions de santé liées aux EMAPE
		4.2	Élaboration, validation, traduction, production formation et dissémination des outils de collecte et d'analyse des questions

			de santé liées aux EMAPE dans les données de surveillance à travers la pyramide sanitaire.
5	fourniture des équipements de santé et d'hygiène, d'énergie et de ventilation à environ 70% de formations sanitaires pour le diagnostic et la prise en charge des problèmes de santé liés aux activités de l' EMAPE	5.1	Achat et fourniture d'équipements de diagnostic du mercure et d'autres métaux lourds liés aux activités de l'EMAPE, ainsi que d'énergies alternatives telles que des panneaux solaires ou des générateurs en cas de coupure de courant.
		5.2	Maintenance et entretien d'équipements de diagnostic du mercure et d'autres métaux lourds liés aux activités de l'EMAPE, ainsi que d'énergies alternatives telles que des panneaux solaires ou des générateurs en cas de coupure de courant.
6	améliorer environ 80% la perception par la communauté des risques associés à l'exposition au mercure et à d'autres métaux lourds en incluant les groupes sociaux vulnérables dans le secteur de l'EMAPE	6.1	enquête pour décrire l'état actuel des pratiques communautaires en matière d'EMAPE dans un certain nombre de lieux publics dans les deux régions prioritaires (écoles, administrations publiques, lieux d'hébergement, églises, gares routières, stades, etc.)
		6.2	Présentation du rapport de l'enquête sur les pratiques communautaires en matière d'EMAPE dans les lieux publics dans les deux régions prioritaires
		6.3	Organisation des séances de sensibilisation aux questions de santé dans la communauté d'EMAPE (lutte contre le péril fécal, promotion de l'approvisionnement en eau et de la conservation de l'eau, promotion de l'hygiène personnelle, promotion de l'hygiène alimentaire, promotion de la santé).

		6.4	Suivi des questions de santé liées aux activités d'EMAPE exécutées par les structures locales
		6.5	Organisation de réunions mensuelles de suivi avec les dirigeants communautaires et les autres parties prenantes impliquées dans les activités sanitaires liées à l'EMAPE
		6.6	Préparation et distribution de rapports mensuels sur les activités de surveillance des EMAPE dans les communautés
		6.7	Organisation d'ateliers pour former à l'utilisation des outils de reporting

III.2.7. Stratégie de dissémination et de partage d'information en vue d'éliminer l'utilisation du mercure dans l'EMAPE de l'or au Cameroun

L'analyse diagnostique de la dissémination et de partage d'information en vue d'éliminer l'utilisation du mercure dans l'EMAPE de l'or au Cameroun fait apparaître les points saillants suivants :

Des campagnes de sensibilisation à travers différents outils (spot, message, image, etc.) et canaux (radio, tv, internet, signalisation et journaux, etc..) de communication, menées par les administrations sectorielles, les organisations impliquées dans l'encadrement, le suivi et le contrôle des activités de l'EMAPE de l'or, portaient sur la dangerosité des substances chimiques (mercure et cyanure) dans le traitement de l'or. Mais le constat sur le terrain est celui d'une utilisation plus accrue de ces substances, dans le traitement par des techniques et méthodes non homologuées, au mépris de la santé de la communauté des orpailleurs et de l'environnement.

Observations faites, la diffusion des informations sur l'impact du mercure tel que mentionné plus haut n'induit toujours pas de changement de comportement. Les cibles concernées n'ont pas été atteintes par les faibles actions de communication jusqu'ici effectuées, du fait de la mobilité constante des acteurs et leur identification partielle.

Il serait donc judicieux de mettre sur pied durant les campagnes de sensibilisation et de vulgarisation, des outils et canaux de communication capables d'induire un changement transformationnel des acteurs de l'EMAPE de l'or.

Afin d'atteindre l'objectif escompté, la stratégie se décline en objectifs spécifiques et activités tels que présentés dans le tableau suivant :

Tableau I5 : Activités visant la dissémination et le partage d'informations

Activités visant la dissémination et le partage d'informations			
N°	Objectifs spécifiques	N°	Activités
I	Informer les travailleurs des EMAPE sur les impacts de l'utilisation du mercure et autres substances polluantes sur la santé humaine, les populations vulnérables et l'environnement	I.1	Édition et distribution de la documentation sur la Convention de Minamata.
		I.2	Édition et distribution de la documentation sur le PAN.
		I.3	Diffusion des messages d'intérêt public dans les radios communautaires.
		I.4	Édition et distribution des brochures et flyers sur les impacts de l'utilisation du mercure sur la santé humaine, sur la réglementation en matière de commerce et d'usage du mercure au Cameroun.
		I.5	Production, des brochures, dépliants, posters, flyers, Roll up, film, documentaires, clés USB, Préparation des conducteurs d'émissions radiophonique et T-Shirt, réunions, boîtes à images, causeries éducatives.
		I.6	Traduction des messages clés en langues locales (Gbaya, Kako...
		I.7	Production des outils de communication des affiches
		I.8	Organisation d'un dialogue national ouvert sur l'utilisation illégale du

			mercure dans l'EMAPE au Cameroun.
		1.9	Organisation des projections vidéo sur les pires et les bonnes pratiques dans les 08 régions
2	Susciter l'adhésion et l'implication des populations en lien avec les activités des EMAPE dans la mise en œuvre du PAN	2.1	Organisation d'un atelier de sensibilisation portant sur une collaboration gagnante-gagnante entre les acteurs de l'EMAPE.
		2.2	Identification et mise en place des points focaux du PAN.
		2.3	Mise à niveau des points focaux du PAN.
		2.4	Organisation des campagnes de sensibilisation en direction des autorités administratives, traditionnelles, religieuses, force de maintien de l'ordre, leader d'opinion, entreprises et organisations engagées dans les EMAPE.
		2.5	Diffusion des résultats des tests d'intoxication au mercure par voies numériques et dans les réseaux sociaux de proximité.
		2.6	Organisation « des journées familiales » de sensibilisation en direction des travailleurs des EMAPE, hommes, femmes, enfants.

3	Vulgariser les technologies sans mercure dans le secteur de l'EMAPE de l'or	3.1	Diffusion l'information sur les technologies sans mercure disponibles et rentables, à travers les rencontres interpersonnelles, les brochures informatives, les radios locales.
		3.2	Organisation d'une table ronde avec les producteurs/acheteurs/ négociants/intermédiaires pour les engager à respecter strictement l'interdiction du commerce du mercure au Cameroun.
		3.3	Organisation des sensibilisations sur les activités génératrices de revenus dans le cadre de l'élevage ;
		3.4	Organisation des sensibilisations sur les activités génératrices de revenus dans le cadre de l'agriculture ;
		3.5	Organisation des sensibilisations sur les activités génératrices de revenus dans le domaine du commerce ;
		3.6	Organisation des sensibilisations sur les activités génératrices de revenus dans le domaine de la production (menuiserie, couture, restauration, hébergement etc.).

III.2.8. Stratégie d'implication des parties prenantes dans la mise en œuvre et l'amélioration continue du pan

La question de l'EMAPE au Cameroun implique plusieurs acteurs, dont les plus notables sont les ministères en charge des mines, de l'environnement, de la santé, des affaires sociales, ainsi que les organisations de la société civile. Toutes ces parties prenantes sont déjà impliquées

dans le processus d'élaboration du PAN dans l'EMAPE de l'or. Cependant, le plan d'action est unique et sa mise en œuvre, son suivi, son orientation et les évaluations y relatives, nécessitent d'institutionnaliser l'implication de chacun de ces acteurs dans leurs différents domaines d'intervention et à travers les cadres formels de concertation et de prise de décision.

Compte tenu du caractère disparate des missions régaliennes assignées à chaque acteur, il est important de relever que cet état des choses pourrait constituer un handicap réel dans le cadre de la mise en œuvre effective du PAN. D'où la nécessité de mener des réflexions qui devront concourir à leur donner une vision commune afin de faire converger leurs différentes actions.

A cette fin, des textes réglementaires (arrêtés et autres), portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité de pilotage (COFIL), du Comité technique (COTECH) et des comités régionaux (COREG), seront adoptés. Ceux-ci définiront les calendriers de réunion, de consultation, d'évaluation et de réorientation du PAN en concertation avec toutes les parties prenantes.

Afin de capitaliser les interventions, d'éviter des doublons et de se rassurer de ce que les actions à entreprendre cadrent avec celles du PAN, les acteurs identifiés se doivent de mutualiser leurs apports et de travailler en synergie. Ainsi, le cadre de concertation multisectoriel permettra la coordination et le suivi des interventions dans le secteur de l'EMAPE. Le ministère en charge de l'environnement, en tant que structure point focal de la convention de Minamata, assurera la coordination du cadre de concertation en étroite collaboration avec le ministère des mines et les autres parties prenantes.

Les activités y afférentes sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

Tableau I 6 : Activités visant à impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du PAN

Activités visant à impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du PAN			
N°	Objectifs Spécifiques		Activités
I.	Consultation des parties prenantes.	I.1	Mise à jour du répertoire des parties prenantes
		I.2	Mise en place et fonctionnement des différents cadres de concertation et d'échanges (COFIL, COTECH, COREG, etc.)
		I.3	Organisation des rencontres des différents comités de concertation (COFIL, COTECH, COREG, etc.)

		1.4	Evaluation des connaissances et des besoins en renforcement des capacités des parties prenantes
		1.5	Mise en réseaux des acteurs pour les échanges (associations, fédérations) sur le PAN
		1.6	Organisation des ateliers d'identification participative des activités du PAN à développer avec les artisans miniers et les autres acteurs majeurs sur le terrain
		1.8	Elaboration du Plan de Travail Annuel (PTA)
		1.9	Organisation des séances d'échange avec les propriétaires des sites d'exploitation sur la sécurité et l'utilisation du mercure.
		1.10	Intégration de la lutte contre l'utilisation du mercure dans les plans de développement (PDC) des CTD
		1.11	Elaboration des programmes d'études sur les MTD/MPE dans l'extraction artisanale
		1.12	Capacitation de quelques écoles d'ingénierie à la fabrication des matériels et équipements innovants visant à réduire la pollution au mercure.
		1.13	Elaboration des plaidoyers pour l'inscription des familles camerounaises démunies des zones EMAPE aux programmes des bourses familiales (filets sociaux).
		1.14	Mise en place de dispositifs communautaires (Comités) de veille et d'alerte contre l'utilisation des produits toxiques dans les communes pilotes

		1.15	Suivi de la mise en œuvre continue des activités du PAN
		1.16	Evaluation annuel de la mise en œuvre des activités du PAN
2.	Communication et de dissémination de l'information au profit des parties prenantes	2.1	Organisation de (02) deux ateliers de production des articles et messages clés (Fond et forme) en fonction des cibles.
		2.2	Organisation d'un atelier de simplification des extraits de la convention de MINAMATA et des textes nationaux qui traitent des questions liées au mercure et autres produits toxiques.
		2.3	Organisation de l'atelier de validation des messages et outils de communication produits par cible
		2.4	Elaboration et signature des contrats de relais avec certaines ONG et associations locales intervenant dans les zones ciblées
		2.5	Elaboration et signature des contrats avec les radios nationales et communautaires des zones ciblées
		2.6	Organisation des campagnes de vulgarisation et de sensibilisation sur les extraits de la convention et les textes juridiques en vigueur dans les EMAPE au Cameroun, suivies de la distribution des outils de communication y afférents aux différentes cibles
		2.8	Organisation des ateliers régionaux de présentation et de validation du guide des bonnes pratiques d'EMAPE d'or au Cameroun, traduit en langues locales
		2.9	Organisation des ateliers régionaux de Vulgarisation et de partage du guide des bonnes pratiques

			d'EMAPE d'or au Cameroun, traduit en langues locales
		2.10	Organisation des ateliers régionaux de capitalisation des résultats du projet
		2.11	Organisation de l'atelier national de consolidation des résultats du projet
		2.12	Organisation des missions du suivi des activités des comités de veille contre l'utilisation des produits toxiques
3.	Renforcement des capacités des parties prenantes	3.1	Elaboration d'un plan de renforcement des capacités des groupes de parties prenantes
		3.2	Identification des bonnes pratiques et thématiques, puis élaboration des modules et outils de formation
		3.3	Organisation des ateliers de renforcement des capacités des différentes parties prenantes au PAN
		3.4	Organisation des voyages d'échanges d'expériences entre les parties prenantes

III.2.9. Stratégie de financement

Les estimations initiales des quantités de mercure utilisées dans le secteur de l'EMAPE de l'or ont été réalisées à la suite d'une collecte et analyse des données en 2022 dans 16 sites de l'EMAPE répertoriés dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua.

Il ressort de cette enquête que la production d'or issu de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) au Cameroun en 2022 est d'environ 13,36 tonnes. Sur la base d'un ratio mercure/or de 1,13, la consommation du mercure équivalent est de 15,1 tonnes.

La Convention de Minamata sur le mercure, adoptée en 2013 avec pour but la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les émissions et rejets anthropiques de

mercure et de ses composés, a été ratifiée par le Cameroun qui est par la suite devenu pays Partie le 10 mars 2021.

En vertu de l'article 7 de ladite convention, les pays dans lesquels le mercure est utilisé dans l'EMAPE de l'or sont tenus de prendre des mesures pour réduire et, si possible, éliminer l'utilisation du mercure par l'élaboration d'un plan d'action national (PAN) de l'EMAPE comprenant 9 (neuf) stratégies dont la mise en œuvre requiert des financements importants. Les activités liées à la recherche de financement sont répertoriées relatives dans le tableau ci-dessous :

Tableau 17 : Activités liées à la recherche de financement

Activités liées à la recherche de financement			
N°	OBJECTIFS SPECIFIQUES	N°	Activités
1	Structurer la démarche de recherche de financement	1.1	Identification des partenaires techniques et financiers au niveau national et international.
		1.2	Élaboration des documents de demande de financement du PAN
		1.3	Préparation des rencontres avec les partenaires techniques et financiers au niveau national et international
2	Mobiliser des ressources extérieures à hauteur de 13 640 645 000 FCFA	2.1	Transmission de la demande de financement aux organismes internationaux.
		2.2	Organisation des plaidoyers auprès des organismes internationaux.
		2.3	Benchmarking auprès de trois pays ayant bénéficiés des financements de Planet Gold +

		2.4	Mission de plaider auprès du siège de Planet Gold + et AGC
3	Mobiliser des ressources internes à hauteur de 4 539 267 500 FCFA	3.1	Prise en compte des activités du PAN dans des CDMT des administrations sectorielles (MINMIDT, MINEPDED, MINSANTE)
		3.2	Plaider auprès des autres administrations (MINFI, MINEPAT, MINAS, MINDDEVEL, MINPROFF, MINTSS, etc.) pour l'inscription dans leur CDMT d'une ligne de dépenses destinée au financement de la mise en œuvre du PAN
4	Mobiliser des ressources en nature auprès des investisseurs privés et ONG impliquées dans les activités des EMAPES à hauteur de 513 250 000 FCFA	4.1	Encouragement des investisseurs privés à mettre en œuvre des technologies sans mercure et rentables
		4.2	Veiller à la remise en l'état des sites pollués par l'EMAME
		4.3	Plaider auprès des ONG pour l'inscription dans leurs budgets d'une ligne de dépenses destinée au financement de la mise en œuvre du PAN

IV. PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Le Plan d'Action National sera mis en œuvre sur la période 2025-2030 avec six mois d'évaluation finale et de clôture de projet en 2030. La période d'intervention a été divisée en deux (02) intervalles 2025-2027 et 2028-2029. Cette division découle des dates fixées pour la transmission des rapports sur la mise en œuvre du PAN au Secrétariat de la convention de MINIMATA.

Tableau 18 : Plan de mise en œuvre

Stratégie de formalisation et de structuration de l'EMAPE de l'or											
Objectif général : Accroitre de 30% le taux professionnalisation du secteur de l'artisanat minier											
Actions	Activités	Priorit és	Structures de mise en œuvre	Cout de l'action en millions FCFA				Calendrier		Sources de financement	Indicateurs d'actions
				Interne	Externe	En natur e	Tot al	2025/202 7	2028/2 029		
Objectif spécifique I : Accompagner la création d'au moins 100 organisations (GIC, TPE et PME) de l'artisanat minier décentes											
Appui à la création de nouvelles organisations de l'artisanat minier	Identification des leaders en tenant compte de l'équilibre du genre	Haute	MINMIDT/SONAMINES		100		100			Partenaires technico- financiers	Nombre d'organisations créées
	Cartographie des organisations de l'artisanat minier existantes	Haute	MINMIDT/SONAMINES/ONG			100	100			MINMIDT/S ONAMINES/ ONG	
	Accompagnement des leaders à la création des organisations de l'artisanat minier (producteurs, collecteurs, bureaux d'achat,	Haute	MINMIDT/MINADER/ MINPMEEA/CTD		200		200			Partenaires technico- financiers	

	unités de fusion, bijouterie, etc.)										
Renforcement des capacités des organisations de l'artisanat minier en vue de leur professionnalisation	Partage et échange d'expérience dans la formalisation et la structuration des organisations	Faible	MINMIDT/MINEPDED/SONA MINES	27,5	40		67,5			Partenaires technico-financiers/Etat (MINMIDT, MINEPDED, SONAMINES)	Nombre d'organisations capacitées
	Organisation des sessions de renforcement de capacités des organisations des artisanats miniers en administration des affaires et en organisation	Haute	MINMIDT		225		225			Partenaires technico-financiers	
Appui aux Collectivités territoriales décentralisées pour un accompagnement de proximité des organisations des EMAPE	Appui à la création des zones réservées à l'artisanat minier	Haute	MINMIDT		250		250			Partenaires technico-financiers	Nombres de collectivités territoriales accompagnées
	Appui à l'organisation des foires communales des EMAPE	Faible	MINMIDT/MINPMEESA/MINDDEVEL/ONG	150	100		250			ONG NATIONALE S/ Partenaires technico-financiers	

	Appui au renforcement des capacités des CTD dans le suivi des activités minières au sens strict et des centres de formation professionnelle	Haute	MINMIDT/ONG		225		225			Partenaires technico-financiers	
Objectif spécifique 2 : Mettre en place des mécanismes permettant aux GIC, Coopératives, GIE, TPE, PME de l'artisanat minier d'avoir accès aux crédits pour financer leurs activités											
Appui aux organisations des artisans miniers pour l'obtention des garanties de crédit auprès des compagnies d'assurance	Elaboration d'un document guide de facilitation pour l'obtention des assurances-crédits au profit des organisations de l'artisanat minier	Haute	MINMIDT/MINFI	10			10			(MINFI)	Nombre d'organisations accompagnées
	Accompagnement des organisations de l'artisanat minier dans l'élaboration de leur dossier demande de garantie de crédit	Haute	MINMIDT/ MINPMEESA		300		300			Partenaires technico-financiers	
Appui à l'obtention des crédits auprès des bailleurs de fonds, des institutions financières, des ministères sectoriels	Élaboration d'un modèle de dossier de demande de financement global des organisations de l'artisanat minier	Haute	MINMIDT	10			10			MINFI/MINEPAT/MINPMEEA	Nombre de crédits obtenues

	Accompagnement des organisations de l'artisanat minier dans l'élaboration de leur business plan et la soumission de demande de financement au cas par cas	Haute	MINMIDT		300		300			Partenaires technico-financiers	
--	---	-------	---------	--	-----	--	-----	--	--	---------------------------------	--

Stratégie visant à éliminer les pires pratiques de l'EMAPE de l'or											
Objectif général : Promouvoir les bonnes pratiques de traitement de l'or sans mercure et cyanure dans l'EMAPE de l'or au Cameroun											
Actions	Activités	Priorités	Structures de mise en œuvre	Cout de l'action en millions FCFA				Calendrier		Sources de financement	Indicateurs d'actions
				Interne	Externe	En nature	Total	2025/2027	2028/2029		
Objectif spécifique 1 : sensibiliser toutes les parties prenantes sur les pires pratiques d'exploitation et le dispositif législatif et réglementaire en la matière											
Sensibilisation de toutes les parties prenantes sur les pires pratiques d'exploitation minière	Elaboration et diffusion des spots (audios et vidéos) sur supports physiques sur les pires et bonnes pratiques	Haute	MINMIDT /MINEPDED/ /MINSANTE	100	600		700			Budget de l'Etat /Partenaires technico-financiers	Nombre de sessions de sensibilisations/pourcentage d'artisans miniers, administration, sociétés minières sensibilisés
	Organisation des sessions de sensibilisation sur les pires pratiques (langues officielles et langues locales)	Haute	MINMIDT//MINEPDED/ MINSANTE		390		390			Partenaires technico-financiers	

Sensibilisation toutes les parties prenantes sur le dispositif législatif et réglementaire existant en matière d'utilisation du mercure et du cyanure dans l'EMAPE d'ici à 2030	Organisation des sessions de sensibilisation sur le dispositif législatif et réglementaire en matière d'utilisation du mercure et du cyanure dans les EMAPE	Moyenne	MINMIDT /MINEPDED/ /MINSANTE		390		390			Partenaires technico-financiers	Nombre de recueil des dispositifs législatifs et réglementaires vulgarisé et distribué auprès des artisans miniers, administrations des sociétés minières et des leaders communautaires et des ctDs
	Edition et vulgarisation du recueil des textes législatifs et réglementaires	Haute	MINMIDT /MINEPDED/	70			70			Etat (MINMIDT)	
Objectif spécifique 2 : renforcer les capacités de toutes les parties prenantes dans le contrôle et la mise en œuvre des technologies propres											
Renforcement des capacités des administrations concernées dans le contrôle de l'usage du mercure et du cyanure dans l'EMAPE d'ici à 2030	Organisation des sessions de formation en matière de contrôle de l'usage du mercure et du cyanure dans les EMAPE	Haute	MINMIDT		390		390			Partenaires technico-financiers/	Nombre de sessions de formations des administrations et des CTDs
	Formation des spécialistes à même d'encadrer les artisans miniers dans les techniques d'exploitation sans mercure	Haute	MINMIDT		60		60			Partenaires technico-financiers/	

	Organisation des missions de suivi et de contrôle	Moyenne	MINMIDT/MINEPDED/SONA MINES	40			40			MINMIDT, MINEPDED	
Renforcement des capacités d'au moins 50% des artisans miniers sur les technologies propres sans mercure et cyanure d'ici à 2030	Identification et sélection de 3 sites pilotes	Haute	MINMIDT			45	45			Partenaires technico-financiers/Etat (MINMIDT)	Nombre de spécialistes formés
	Construction des hangars dans les sites pilotes	Haute	/MINMIDT	90			90			Budget de l'Etat	
	Acquisition des équipements et matériels nécessaires pour réduire l'utilisation du mercure dans l'EMAPE de l'or	Haute	MINMIDT /MINEPDED/ /IRGM		300		300			Partenaires technico-financiers	
	Acquisition des équipements et matériels de protection individuelle	Haute	MINMIDT/MINEPDED/ /IRGM		60		60			Partenaires technico-financiers	
	Organisation des formations pour le traitement de l'or sans mercure et pour une gestion écologiquement rationnelle des résidus	Haute	MINMIDT/MINEPDED		275		275			Partenaires technico-financiers	

	contaminés par le mercure										
	Accompagnement des organisations des artisans miniers dans la réalisation des tests de détermination du taux de récupération des méthodes alternatives sur le minerai	Faible	MINMIDT		90		90			Partenaires technico-financiers	
	Amélioration de la chaîne d'approvisionnement en minerais responsables et sans mercure auprès des acteurs de l'EMAPE	Haute	MINMIDT/MINEPDED/SONA MINES	90			90			Etat (MINMIDT)/MINEPDED/SO NAMINES	

	Encadrement des artisans à travers l'implication des spécialistes du métier	Haute	MINMIDT		90		90			Partenaires technico- financiers	
--	--	-------	---------	--	----	--	----	--	--	-------------------------------------	--

Stratégie visant à promouvoir la réduction des émissions, des rejets et de l'exposition au mercure											
Objectif général : réduire de 40% les émissions, rejets et expositions au mercure dans les EMAPE à l’horizon 2030											
Actions	Activités	Priorités	Structures de mise en œuvre	Cout en millions FCFA				Calendrier		Sources de financement	Indicateurs
				Intern e	Extern e	En natur e	Tot al	2025/202 7	2028/202 9		
Objectif spécifique I : promouvoir les technologies sans mercure dans 40% des EMAPE											
Migration des exploitants actuels vers les technologies sans mercure	Elaboration et validation des cahiers de charge type pour la migration vers les technologies sans mercure	Haute	MINMIDT /MINEPDED/			10	10			MINMIDT	Nombre d’exploita nts miniers utilisant les technolog es sans mercure
	Sensibilisation et signature des cahiers de charge entre l'administratio n et les organisations de l'artisanat minier	Haute	MINMIDT /MINEPDED/ /MINAS	100			100			ONG	

	Appui des artisans miniers qui s'engagent à ne mettre en place que des technologies sans mercure pour l'obtention des nouvelles autorisations d'exploitations	Haute	MINMIDT /MINEPDED		490		490			Partenaires technico financiers	
Vulgarisation des techniques alternatives d'exploitation de l'or sans mercure	Vulgarisation des méthodes alternatives rapides, simples et facilement transportables pour les artisans au sens strict	Faible	MINMIDT /MINEPDED		300		300			Partenaires technico financiers	Nombre d'exploitants miniers utilisant les techniques alternatives
	Promotion des méthodes alternatives de traitement plus sûres et responsables dans l'exploitation artisanale semi-mécanisée	Haute	MINMIDT /MINEPDED		500		500			Partenaires technico financiers	
Objectif spécifique 2 : mettre en place des systèmes de récupération des vapeurs de mercure et exclure toute manipulation à main nue du mercure dans 40% des EMAPE en cours d'activité											

Facilitation de l'accès de proximité aux nouvelles techniques disponibles de remplacement sans utilisation de mercure	Octroi des primes pour encourager les EMAPES en cours d'activité qui mettent en place des systèmes de récupération des vapeurs de mercure et excluent toute manipulation à main nue du mercure	Moyenn e	MINMIDT /MINEPDED			50	50			MINMIDT /MINEPDED	Nombre des EMAPES en cours d'activité ayant mis en place des systèmes de récupération des vapeurs de mercure
	Appui technique (formation et installation des outils) des EMAPES dans la mise en place des systèmes de récupération des vapeurs de mercure	Faible	MINMIDT/MINEPDED		500		500			Partenaires technico financiers	
	Développement d'un programme national de gestion des déchets miniers contenant du mercure,	Haute	MINMIDT/MINEPDED	50			50			MINMIDT/MINEPDED	

	issus du secteur de l'EMAPE et des sites contaminés										
Objectif spécifique 3 : Suivre l'évolution des rejets et des émissions de mercure dans les sites de l'EMAPE											
Mise à jour de l'inventaire national des rejets de mercure au Cameroun pour se conformer aux exigences de la convention de minamata,	Collecte semestrielle et analyse permanente des échantillons de rejets de mercure	Haute	MINEPDED//IRGM/Laboratoires spécialisés			144	144			MINEPDED/IRGM/Laboratoires spécialisés	Rapport de collecte, d'analyse et de publication des activités relatives aux déchets de mercure
	Publication d'un journal des activités relatives aux rejets, émissions et déchets de mercure	Haute	MINEPDED/IRGM/Laboratoires spécialisés			45	45			MINEPDED/IRGM/Laboratoires spécialisés	
Préparation de la restauration des sites anciens exploités et abandonnés, et réalisation des travaux	Renforcement du plateau technique des laboratoires nationaux en matière d'analyse des rejets et émissions de mercure	Haute	MINMIDT/MINEPDED/IRGM/Laboratoires spécialisés		100		100			Partenaires technico financiers	Documents et procès-verbaux de réception des équipements de laboratoire et du rapport de l'étude de faisabilité

de dépollution	Etude de faisabilité de la réhabilitation, restauration et de dépollution des sites miniers	Haute	MINEPDED/SONAMINES/IRGM		30		30			Partenaires technico financiers	
-------------------	---	-------	-------------------------	--	----	--	----	--	--	------------------------------------	--

Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables											
Objectif général : Diminuer de 80% l'exposition des populations vulnérables au mercure utilisé dans l'EMAPE.											
Actions	Activités	Priorités	Structures de mise en œuvre	Cout de l'action en millions FCFA				Calendrier		Sources de financement	Indicateurs
				Interne	Externe	En nature	Total	2025/2027	2028/2029		
Objectif spécifique I : , Améliorer d'environ 80% l'accompagnement socio-économiques des populations vulnérables											
Identification des besoins d'épanouissement socio-économiques en fonctions des vulnérabilités spécifiques	Organisation des campagnes de recensement des besoins clés des populations, identification des mesures alternatives en fonction des possibilités et des facilités économiques des zones cibles	Haute	MINAS MINPROFF/ ONG		275		275			Partenaires technico financiers	Cartographie des besoins et cibles (focus groups) disponibles
	Cartographie des besoins en fonction des zones et des cibles	Moyenne	MINMIDT/MINAS/ ONG locales	75			75			MINAS	

Sensibilisation sur les risques du travail des couches vulnérables dans l'EMAPE de l'or	Organisation des campagnes de sensibilisation ciblées sur les risques de travail des couches vulnérables dans les EMAPE de l'or et sur l'importance de la scolarisation des enfants	Moyenne	MINTSS/MINAS/SONAMINES/ONG		165		165			Partenaires technico financiers	Nombre de campagnes de sensibilisation organisées
	Organisation des campagnes de sensibilisation sur la nécessité d'utilisation des EPI	Haute	MINMIDT/MINSANTE		165		165			Partenaires technico financiers	
	Organisation des campagnes de Sensibilisation des femmes sur l'importance des activités génératrices de revenu	Haute	MINMIDT/MINPROFF/ONG		165		165			MINMIDT/MINPROFF	
Objectif spécifique 2 : Réduire de 50%, l'exposition au mercure des couches vulnérables dans les sites l'EMAPE de l'or											

Promotion de la protection sociale des populations vulnérables et de la diversité économique	Formation des populations vulnérables sur la mise en œuvre des activités génératrices des revenus	Moyenne	MINAS/MINPROFF/ONG	150	600	750			Partenaires technico financiers/ONG locales	Nombre de personnes vulnérables formées et accompagnées
	Accompagnement dans l'élaboration des projets sociaux économiques au profit des populations riveraines de l'EMAPE	Haute	MINMIDT/MINEPAT/MINAS/MINEPDED/MINPROFF		175	175			Partenaires technico financiers	
	Accompagnement des femmes et autres couches vulnérables d'artisans miniers d'organisés (Coopératives, associations, TPE, PME) dans la création des AGR	Haute	MINMIDT/MINAS/MINPROFF/ONG		350	350			Partenaires technico financiers ONG	

	Organisation des causeries éducatives périodiques sur la promotion de la sécurité sociale sociale	Haute	MINAS/ONG/MINTSS		150		150			Partenaires technico financiers/ONG	
	Accompagnement psychosocial et lutte contre la prolifération des fléaux sociaux	Moyenne	MINAS/MINSANTE/MINPROFF ONG		125		125			Partenaires technico financiers/ONG	
	Organisation des missions de contrôle de l'application et du respect de la réglementation existante en matière de travail des couches vulnérables	Moyenne	/MINTSS/ MINAS/MINPROFF			60	60			/MINTSS/ MINAS/MINPROFF	
Appui à l'éducation et à la réinsertion professionnelle des jeunes et enfants	Conception et installation d'une signalétique d'interdiction du travail des enfants dans les sites miniers	Moyenne	MINPROFF/MINTSS/MINAS			4,25	4,25			MINMIDT/SONAMINES	Nombre de jeunes et enfants bénéficiant du soutien à leur éducation et à la réinsertion

	Organisation des causeries éducatives périodiques dans les établissements scolaires sur les risques et dangers liés à la présence des enfants dans les sites ainsi qu'à l'utilisation du mercure dans les EMAPE	Moyenne	MINEDUB/MINESEC/MINEPDED		150		150			Partenaires technico financiers/ ONG locales et internationales	professionnelle
	Appui à l'insertion des jeunes dans les centres de formation professionnelle	Moyenne	MINPROFF/ MINEFOP/MINJEC	55			55			MINPROFF/ MINEFOP/MINJEC	
	Soutien à l'éducation des jeunes par l'octroi des primes scolaires	Moyenne	MINEDUB/MINESEC/ SONAMINES/ONG	110			110			MINEDUB/MINESEC/SONAMINES/ONG	

Stratégie visant à gérer les échanges commerciaux et à empêcher le détournement de mercure et composés du mercure

Objectif général : maitriser les échanges commerciaux au niveau national et international du mercure et composés dérivés du mercure destinés à être utilisés pour l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or

Actions	Activités	Priorités	Structures de mise en œuvre	Cout en millions FCFA				Calendrier		Sources de financement	Indicateurs d'actions
				Intern e	Extern e	En natur e	Tota l	2025/202 7	2028/202 9		
Objectif spécifique I : améliorer le cadre juridique et réglementaire de la gestion et de la commercialisation du mercure											
Révision de la réglementation sur le contrôle et la gestion des substances chimiques	Révision du décret n°2011/2585/pm du 23 aout 2011 fixant la liste des substances nocives ou dangereuses et le régime de leur rejet dans les eaux continentales existant	Moyenn e	MINEPDED	3			3			MINEPDED	Nombre de textes révisés
	Révision de l'arrêté n° 004/MINEPDED/cab du 21 septembre 2017 modifiant et complétant la liste des substances chimiques du décret n°2011/2581/pm du 23 aout 2011	Moyenn e	MINEPDED	3			3			MINEPDED	

	portant réglementation des substances chimiques nocives et/ou dangereuses										
Vulgarisation de la réglementation en vigueur	Edition des supports en matière d'interdiction de l'utilisation et de la commercialisation du mercure	Haute	MINMIDT/MINEPDED		50		50			Partenaires technico-financiers	Nombre d'ateliers de sensibilisation organisés
	Organisation des ateliers de sensibilisation et vulgarisation des parties prenantes dans les 10 régions	Moyenne	MINMIDT/MINEPDED		300		300			Partenaires technico-financiers	
Objectif spécifique 2 : renforcer l'application du cadre légal et réglementaire en matière d'approvisionnement ; commercialisation et utilisation du mercure et substances dérivées											
Renforcement des capacités des administrations sectorielles sur le suivi et le contrôle de la chaîne de commercialisation ; d'approvisionnement ; et utilisation du mercure/composés de mercure et cyanure	Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation sur les capacités d'inspection, de vérification et de détection du mercure	Haute	MINMIDT/MINEPDED		220		220			Partenaires technico-financiers	Nombre d'ateliers de formations organisés Nombre d'équipements acquis
	Acquisition des équipements de contrôle du mercure et de cyanure	Haute	MINMIDT/DOUANES/MINEPDED		250		250			Partenaires technico-financiers	

	Renforcement des capacités sur les techniques d'investigation, y compris l'échange d'informations avec d'autres services à l'échelon national, sous régional et international	Haute	DOUANES/MINMIDT/MINEPDED		240		240			Partenaires technico-financiers	
Définition d'un mécanisme national de contrôle et de suivi de l'approvisionnement ; commercialisation et utilisation du mercure et substances dérivées	Mise en place d'une unité de gestion chargée du contrôle du mouvement du mercure et des substances dérivées à des fins dédiés	Haute	DOUANES/MINMIDT/MINEPDED	10			10			Etat	01 Unité de gestion mise en place
	Maintien de la veille citoyenne dans les activités d'EMAPE de l'or	Haute	ONG	100			100			ONG	
Objectif spécifique 3 : renforcer la coopération en zone CEMAC en matière de lutte contre la commercialisation et l'utilisation du mercure et substances dérivées dans les EMAPE											
Contribuer à l'élaboration d'une stratégie sous régionale en matière de lutte contre le commerce et l'utilisation du mercure et cyanure	Élaboration d'un protocole sous régional de coopération, de fiscalité et de contrôle harmonisé contre le commerce et l'utilisation du mercure	Haute	MINEPAT/MINFI/MINREX/MINEPDED		60		60			Partenaires technico-financiers	Un protocole de coopération élaboré sur la fiscalité et le contrôle harmonisé
	Validation du protocole sous régional de coopération, de fiscalité et de contrôle	Moyenn e	MINMIDT/MINFI(DOUANES)/MINEP DED		40		40			Partenaires technico-financiers	

	harmonisé contre le commerce et l'utilisation du mercure										
Mettre en œuvre du protocole de coopération, de fiscalité et de contrôle harmonisé	Formation et sensibilisation sur le protocole sous régional de coopération, de fiscalité et de contrôle harmonisé contre le commerce et l'utilisation du mercure	Haute	MINMIDT/MINFI(DOUANES)/MINEP DED		600		600			Partenaires technico-financiers	Un protocole de coopération opérationnel le mis en place
	Mise en place des mécanismes de communication et de coopération	Haute	MINMIDT/MINFI(DOUANES)/MINEP DED	375			375			MINMIDT/ONG	
	Evaluation continue et révision du protocole	Haute	MINMIDT/MINFI(DOUANES)/MINEP DED		100		100			Etat (MINMIDT)/ONG	

STRATEGIE DE DISSEMINATION ET DE PARTAGE D'INFORMATION EN VUE D'ELIMINER L'UTILISATION DU MERCURE DANS L'EMAPE DE L'OR AU CAMEROUN

Objectif Général : sensibiliser et informer les artisans miniers et populations concernées sur les impacts du mercure sur la santé humaine et l'environnement, ce en vue d'éliminer son utilisation dans les EMAPE de l'or au Cameroun.

Actions	Activités	Priorité	Structure de mise en œuvre	Cout de l'action				Calendrier		Sources de financement	Indicateurs
				Interne	Extern e	En nature	Total	2025/2027	2028/2029		
Objectif spécifique N°1 : Informer les travailleurs des EMAPE sur les impacts de l'utilisation du mercure et autres substances polluantes sur la santé humaine, les populations vulnérables et l'environnement											
Amélioration de la compréhension des principaux objectifs de la Convention de Minamata sur le mercure	Édition et distribution de la documentation sur la Convention de Minamata.	Haute	MINEPDED		125		125			Partenaires technico financiers	Nombre de documents édités et distribués
	Édition et distribution de la documentation sur le PAN.	Haute	MINEPDED/MINMIDT		125		125			Partenaires technico financiers	
Diffusion des informations sur l'interdiction du commerce et de l'utilisation du mercure pour l'EMAPE de l'or au Cameroun	Diffusion des messages d'intérêt public dans les radios communautaires.	Moyenn e	MINEPDED		300		300			Partenaires technico financiers	Nombre d'outils de communication édités et produit/Dialogue national organisé
	Édition et distribution des brochures et flyers sur les impacts de l'utilisation du mercure sur la santé humaine, sur la réglementation en matière de commerce et d'usage du mercure au Cameroun.	Haute	MINEPDED/MINCOM/ONG		125		125			Partenaires technico financiers	

	Production des brochures, dépliants, posters, flyers, Roll up, film, documentaires, clés USB, Préparation des conducteurs d'émissions radiophonique et T-Shirt, réunions, boîtes à images, causeries éducatives.	Haute	MINEPDED/ONG		125		125			Partenaires technico financiers	
	Traduction des messages clés en langues locales (Gbaya, Kako...),	Haute	MINEPDED/CTD/ONG	30			30			MINEPDED	
	Production des outils de communication des affiches	Haute	MINEPDED	50			50			MINEPDED	
	Organisation d'un dialogue national ouvert sur l'utilisation illégale du mercure dans l'EMAPE au Cameroun.	Moyenn e	MINEPDED/MINMIDT/MINSANT E/MINCOM	50			50			MINEPDED	
Recensement et présentations des pires pratiques dans les zones de l'EMAPE des régions de l'Est et de l'Adamaoua	Organisation des projections vidéo sur les pires et les bonnes pratiques dans les EMAPE dans les 08 régions	Haute	MINEPDED/ONG	50			50			MINEPDED	Nombre de projections vidéos organisés

Objectif spécifique N° 2 : Susciter l'adhésion et l'implication des populations en lien avec les activités des EMAPE dans la mise en œuvre du PAN											
Démonstration d'une collaboration gagnante-gagnante EMAPE- pour une mise en œuvre réussie du PAN	Organisation d'un atelier de sensibilisation portant sur une collaboration gagnante-gagnante entre les acteurs de l'EMAPE.	Haute	MINEPDED/MINMIDT/MINSANT E-ONG-OSC		50		50			Partenaires technico financiers	Un atelier organisé
Mise en place des points focaux du PAN dans les EMAPE	Identification et mise en place des points focaux du PAN.	Haute	MINEPDED			30	30			MINEPDED	Nombres de points focaux installés
	Mise à niveau des points focaux du PAN.	Faible	MINEPDED			15	15			MINEPDED	
Démonstration de la réalité de l'empoisonnement des populations au mercure et dans les zones d'activités de l'EMAPE	Organisation des campagnes de sensibilisation en direction des autorités administratives, traditionnelles, religieuses, force de maintien de l'ordre, leader d'opinion, entreprises et organisations engagées dans les EMAPE.	Haute	MINEPDED/MINSANTE		50		50			Partenaires technico financiers	Nombre de campagnes organisées
	Diffusion des résultats des tests d'intoxication au mercure par voies numériques et dans les réseaux sociaux de proximité.	Haute	MINEPDED/ MINSANTE/ONG		25		25			Partenaires technico financiers	

	Organisation « des journées familiales » de sensibilisation en direction des travailleurs des EMAPE, hommes, femmes, enfants.	Haute	MINEPDED/MINPROFF/MINTSS		50		50			Partenaires technico financiers	
Objectif spécifique N°3 : Vulgariser les technologies sans mercure dans le secteur de l'EMAPE de l'or											
Communication sur le changement de comportement et sur les technologies sans mercure pour les EMAPE de l'or	Diffusion de l'information sur les technologies sans mercure disponibles et rentables, à travers les rencontres interpersonnelles, les brochures informatives, les radios locales.	Haute	MINEPDED/MINMIDT		50		50			Partenaires technico financiers	Nombre d'outils développés et nombre de personnes touchées
	Organisation des tables rondes avec les producteurs/acheteurs/négociants/intermédiaires pour les engager à respecter strictement l'interdiction du commerce du mercure au Cameroun.	Moyenne	MINEPDED/MINMIDT/ONG		50		50			Partenaires technico financiers	
Développement des activités génératrices de revenus dans le secteur agropastoral	Organisation des sensibilisations sur les activités génératrices de revenus dans le cadre de l'élevage ;	Moyenne	MINEPEDED/MINEPIA		50		50			Partenaires technico financiers	Nombre de campagnes organisées et nombre de personnes touchées
	Organisation des sensibilisations sur les activités génératrices de	Moyenne	MINEPDED/MINADER		50		50			Partenaires technico financiers	

	revenus dans le cadre de l'agriculture ;										
Développement des activités génératrices de revenus dans les autres secteurs d'activités	Organisation des sensibilisations sur les activités génératrices de revenus dans le domaine du commerce ;	Moyenne	MINEPDED/MINPMEESA		50		50			Partenaires technico financiers	Nombre de campagnes organisées
	Organisation des sensibilisations sur les activités génératrices de revenus dans le domaine de la production (menuiserie, couture, restauration, hébergement etc.).	Moyenne	MINEPDED/MINPMEESA		50		50			Partenaires technico financiers	

Stratégie d'implication des parties prenantes dans la mise en œuvre et l'amélioration continue du PAN											
Objectif général : réduire d'au moins de 80% l'utilisation du mercure dans le traitement de l'or produit de manière artisanale au Cameroun, par la diffusion de l'information et la mobilisation de toutes les parties prenantes.											
Actions	Activités	Priorité	Structure de mise en œuvre	Cout de l'action				Calendrier		Sources de financement	Indicateurs
				Inte rne	Exte rne	En natu re	Total	2025/2 027	2028/ 2029		
Objectif spécifique n°I : consultation des parties prenantes.											
Création, organisation et fonctionneme	Mise à jour du répertoire des parties prenantes	Haute	MINEPDED		10		10			Partenaires technico-financiers	Nombre de cadre de Concertation créés

nt des cadres de concertation et d'échanges	Mise en place et fonctionnement des différents cadres de concertation et d'échanges (COFIL, COTECH, COREG, etc.)	Haute	MINEPDED	2			2			MINEPDED	
	Organisation des rencontres des différents comités de concertation (COFIL, COTECH, COREG, etc.)	Haute	MINEPDED	20	55		75			MINEPDED et partenaires technico financiers	
	Evaluation des connaissances et des besoins en renforcement des capacités des parties prenantes	Haute	MINEPDED	5			5			MINEPDED	
Développement des activités du PAN par les artisans miniers et	Mise en réseaux des acteurs pour les échanges (associations, fédérations) sur le PAN	Faible	MINEPDED/ MINMIDT		5		5			Partenaires technico financiers	Nombre d'activités réalisés avec les artisans miniers

autres acteurs majeurs sur le terrain	Organisation des ateliers d'identification participative des activités du PAN à développer avec les artisans miniers et les autres acteurs majeurs sur le terrain	Haute	MINEPDED/ MINMIDT		30		30			Partenaires technico financiers	
	Elaboration du plan de travail annuel (PTA)	Haute	MINEPDED/ MINMIDT/MI NSANTE	5			5			MINEPDED/MINMIDT/MINSANTE	
	Organisation des séances d'échange avec les propriétaires des sites d'exploitation sur la sécurité et l'utilisation du mercure.	Haute	MINEPDED		20		20			Partenaires technico financiers	
Implémentation continue des activités du pan	Intégration de la lutte contre l'utilisation du mercure dans les plans de développement (PDC) des CTD	Haute	MINDEVEL/ MINEPDED/		50		50			Partenaires technico financiers	Nombre des plans communaux qui intègrent la lutte contre la pollution au mercure/nombre d'écoles et de familles appuyées
	Elaboration des programmes d'études sur les MTD/MPE dans l'extraction artisanale	Haute	MINEPDED/S ONAMINES/ MINESUP/MI NRESI/ONG	5			5			MINEPDED/SONAMINES/MINESUP/MINRESI	

	Capacitation de quelques écoles d'ingénierie à la fabrication des matériels et équipements innovants visant à réduire la pollution au mercure.	Haute	MINESUP/MINEPDED/MINEFOP/ONG		50		50			Partenaires technico financiers	
	Elaboration des plaidoyers pour l'inscription des familles camerounaises démunies des zones EMAPE aux programmes des bourses familiales (filets sociaux).	Faible	MINEPDED/MINPROFF/MINAS		20		20			Partenaires technico financiers	
	Mise en place de dispositifs communautaires (comités) de veille et d'alerte contre l'utilisation des produits toxiques dans les communes pilotes	Moyenne	MINEPDED/CTD/ONG		15	10	25			Partenaires technico financiers et ONG	
	Suivi de la mise en œuvre continue des activités du PAN	Haute	MINEPDED		25		25			Partenaires technico financiers	
	Evaluation annuel de la	Haute	MINEPDED		10		10			Partenaires technico financiers	

	mise en œuvre des activités du PAN										
Objectif spécifique n° 2 : communication et dissémination de l'information au profit des parties prenantes											
Elaboration des outils de communication, des messages clés et choix des canaux de diffusion	Organisation de (02) deux ateliers de production des articles et messages clés (fond et forme) en fonction des cibles.	Moyenne	MINEPDED/ MINCOM		4		4			Partenaires technico financiers	Nombre de contrat de partenariats signés avec les OSC et radios communautaires
	Organisation d'un atelier de simplification des extraits de la convention de MINAMATA et des textes nationaux qui traitent des questions liées au mercure et autres produits toxiques.	Moyenne	MINEPDED	2			2			Etat (MINEPDED)	
	Organisation de l'atelier de validation des messages et outils de communication produits par cible	Moyenne	MINEPDED		2		2			Partenaires technico financiers	

	Elaboration et signature des contrats de relais avec certaines ONG et associations locales intervenant dans les zones ciblées	Haute	MINEPDED		20		20			Partenaires technico financiers	
	Elaboration et signature des contrats avec les radios nationales et communautaires des zones ciblées	Haute	MINEPDED	5			5			MINEPDED	
Campagnes de sensibilisation et de dissémination d'information sur les dangers liés à l'utilisation du mercure	Organisation des campagnes de vulgarisation et de sensibilisation sur les extraits de la convention et les textes juridiques en vigueur dans les EMAPE au Cameroun, suivies de la distribution des outils de communication y afférents aux différentes cibles	Moyenne	MINEPDED		6		6			Partenaires technico financiers	Nombre de guide vulgarisé

	Organisation des ateliers régionaux de présentation et de validation du guide des bonnes pratiques d'EMAPE d'or au Cameroun, traduit en langues locales	Moyenne	MINEPDED/ MINMIDT/MI NSANTE		20		20			Partenaires technico financiers	
	Organisation des ateliers régionaux de vulgarisation et de partage du guide des bonnes pratiques d'EMAPE d'or au Cameroun, traduit en langues locales	Moyenne	MINEPDED		20		20			Partenaires technico-financiers	
Partage d'expériences sur les meilleures pratiques	Organisation des ateliers régionaux de capitalisation des résultats du projet	Haute	MINEPDED		24		24			Partenaires technico-financiers	Nombre d'ateliers réalisés
	Organisation de l'atelier national de consolidation des résultats du projet	Haute	MINEPDED		4		4			Partenaires technico-financiers	
	Organisation des missions du suivi des activités des comités de veille contre	Haute	MINEPDED	5			5			MINEPDED	

	l'utilisation des produits toxiques										
Objectif spécifique n°3 : renforcement des capacités des parties prenantes											
Identification des besoins en renforcement des capacités des groupes de parties prenantes	Elaboration d'un plan de renforcement des capacités des groupes de parties prenantes	Haute	MINEPDED	7			7			MINEPDED	Plan de renforcement de capacité disponible
	Identification des bonnes pratiques et thématiques, puis élaboration des modules et outils de formation	Haute	MINEPDED/ MINMIDT		10		10			Partenaires technico-financiers	
Formation et renforcement des capacités de toutes les parties prenantes sur une meilleure connaissance des dangers liés à l'utilisation du mercure et les méthodes de collecte de l'or sans mercure	Organisation des ateliers de renforcement des capacités des différentes parties prenantes au PAN	Haute	MINEPDED	10	30		40			MINEPDED et partenaires technico- financiers	Nombre de parties prenantes formées/nombre de voyages effectués
	Organisation des voyages d'échanges d'expériences	Haute	MINEPDED/ MINMIDT	20	20		40			MINEPDED, MINMIDT et partenaires technico financiers	

	entre les parties prenantes										
--	--------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Stratégie de santé Publique											
Objectif général : Développer les orientations stratégiques en matière de santé publique dans les Zones d'EMAPE de l'or											
Actions	Activités	Priorité	Structure de mise en œuvre	Cout de l'action en million				Calendrier		Sources de financement	Indicateurs
				Interne	Externe	En nature	Total	2025/2027	2028/2029		
Objectif spécifique n°1 : renforcement de la gouvernance au sein du système de santé pour la prévention, la gestion et l'élimination de l'exposition au mercure et aux métaux lourds dans le cadre de l'EMAPE											
Renforcement du cadre juridique et institutionnel de la santé pour les activités d'EMAPE	Plaidoyer auprès des autorités compétentes pour la création et la mise en œuvre d'un groupe de travail chargé de superviser les activités liées à la santé dans l'EMAPE	Haute	MINSANTE/MINEPDED/MINMIDT/MINTSS/MINAS/ONG	4			4			MINSANTE	Proportion d'activités liées aux questions de santé dans les EMAPE menées au niveau national et à tous les autres niveaux de la pyramide sanitaire
	Élaboration du mandat des membres du	Haute	MINSANTE/MINEPDED/MINMIDT/MINTSS/MINAS/ONG	5	16		21			MINSANTE et partenaire technico financier	

	groupe de travail chargé de superviser les activités d'EMAPE liées à la santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.										
	Révision, validation, traduction et production du cadre juridique et institutionnel national relatifs aux questions de santé liées aux activités des EMAPE	Haute	MINSANTE/ MINEPDED/MINMIDT/MINTSS/MINAS/ ONG	58,3	100		158,3			MINSANTE et partenaire technico financier	
	Élaboration et validation d'un plan	Haute	MINSANTE/MINEPDED/MINMIDT/NGO	7,055			7,055			MINSANTE	

	d'activité annuel budgétisé pour le fonctionnement de la taskforce qui supervise les activités d'EMAPE liées à la santé										
	Mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles pour le fonctionnement de la taskforce à tous les niveaux de la pyramide sanitaire	Haute	MINSANTE		40,77		40,77			Partenaire technico-financier	
Mobilisation des ressources et	Établissement d'une carte	Haute	MINSANTE/MINMIDT/MINEPDED/ONG		70		70			Partenaire technico-financier	Nombre de sources de financement identifiés

coordina- tion des activités d'EMAPE liées à la santé (y compris le budget de l'état : budget de fonctionn- ement et budget d'investis- sement)	des acteurs impliqu- és dans le process- us de mise en œuvre des activités dans l'EMAPE										
	Identifica- tion des sources potentiell- es de financem- ent des activités de l'EMAPE liées à la santé et mettre en place un processus de plaidoyer pour mobiliser ce financem- ent.	Haute	MINSANTE/MINMIDT/MINEPDED		70		70			Partenaire technico- financier	

	Élaboration, validation, traduction, production, formation et dissémination des lignes directrices sur les questions de santé liées aux activités d'EMAPE pour les agents pathogènes à haut risque, en tenant compte de l'approche "une seule santé".	Haute	MINSANTE/MINTSS/MINEPDED/MINADER/MINEPIA/MINFOF		223	s	222,5			Partenaire technico-financier	
	Développement des outils pour populariser les	Moyenne	MINSANTE/MINEPDED/CTD/ONG		164		164,35			Partenaire technico-financier	

	activités de l'EMAPE liées à la santé au niveau communautaire										
Intégrer les activités d'EMAPE liées à la santé dans les activités de préparation et de réponse aux urgences sanitaires	Élaboration, traduction, production et distribution de la boîte à outils sur les agents pathogènes à haut risque y compris les conséquences des effets liés à l'utilisation du mercure	Haute	MINSANTE/MINEPDED/MINMIDT		29		28,7			Partenaire technico-financier	Nombre de professionnels de santé public formé
	Formation des professionnels de la santé aux questions	Moyenne	MINSANTE/MINEPDED		45		44,5			Partenaire technico-financier	

	de santé liées aux activités de l'EMAPE en ce qui concerne les agents pathogènes à haut risque y compris les conséquences des effets liées à l'utilisation du mercure										
	Mise en place d'un cadre pour la prise en charge dans les établissements de santé public des personnes contaminées lors de leurs activités dans le	Haute	MINSANTE		21		21			Partenaire technico- financier	

	secteur de l'EMAPE										
Objectif spécifique n° 2 : élaboration de lignes directrices en matière de santé pour les activités liées à l'EMAPE et des procédures opérationnelles normalisées, y compris pour les groupes sociaux vulnérables											
Élaboration de lignes directrices sur les questions de santé liées aux activités de l'EMAPE et de procédures opérationnelles normalisées	Création et constatation d'un groupe de travail multisectoriel chargé d'élaborer des lignes directrices et les termes de référence	Haute	MINSANTE/MINEPDED/MINMIDT/MINTSS/MINPROFF/MINAS/ONG		17,18		17,18		Partenaire technico-financier	Nombre de documents élaborés et distribués	
fondées sur des normes internationales et adaptées à notre contexte, y compris aux groupes sociaux et	Élaboration, validation, traduction, impression et distribution des lignes directrices	Haute	MINSANTE/MINEPDED/MINMIDT/MINTSS/MINPROFF/MINAS/ONG		28,7		28,7		Partenaire technico-financier		

vulnérabl es.											
Renforce ment des capacités pour la mise en œuvre des lignes directrice s	Organisat ion d'ateliers de formation au niveau national	Moye nne	MINSANTE		44,5		44,5			Partenaire technico- financier	Nombre de personnels de santé renforcé
	Organisat ion d'ateliers de formation au niveau régional	Moye nne	MINSANTE		44,5		44,5			Partenaire technico- financier	
Objectif spécifique n° 3 : renforcer au moins 80% les capacités techniques et de gestion des acteurs du système de santé sur les questions de santé liées aux activités des EMAPE											
Préparat ion et mise en œuvre des question s de santé dans le secteur des EMAPE pour la formatio n des pré- et	Développ ement, validation et traductio n des program mes d'études nationaux sur les questions liées à la santé dans le secteur des EMAPE, à l'intentio	Moye nne	MINSANTE/MINESUP/MINFOP/MI NAS		48,0 22		48,0 22			Partenaire technico- financier	Nombre de programmes d'études développés

post-gradués	n des étudiants pré- et post-gradués du secteur de la santé, en tenant compte des groupes sociaux et vulnérables										
	Intégration de la formation continue dans les établissements de santé (personnel, patients, infirmières, visiteurs)	Moyenne	MINSANTE/MINESUP/MINEFOP		10		10			Partenaire technico-financier	
	Formation des agents de santé communautaires sur les	Moyenne	MINSANTE/MINESUP/MINEFOP/MINAS/MINEPDED		160		160			Partenaire technico-financier	

	questions de santé liées à l'EMAPE en tenant compte des groupes sociaux vulnérables										
Évaluation des activités de formation dans les établissements de formation dans le domaine de la santé	Atelier de validation d'un plan d'évaluation de la qualité de la formation des professionnels sur les questions de santé liées à l'EMAPE	Moyenne	MINSANTE		5		5			Partenaire technico-financier	Nombre d'évaluations effectuées
	Mise en œuvre d'un plan d'évaluation de la qualité de la formation des professionnels sur	Moyenne	MINSANTE/MINEPDED/MINMIDT		32		32			Partenaire technico-financier	

	les questions de santé liées à l'EMAPE										
Objectif spécifique n° 4 : intégrer les questions de santé liées aux activités d'EMAPE à 100% dans le système de surveillance de la santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire											
Améliorer le système de surveillance de la santé en tenant compte de l'intégration des questions de santé liées aux EMAPEs	Élaboration, validation et inclusion dans le guide national de surveillance existant les questions de santé liées aux EMAPE	Haute	MINSANTE		11,25		11,25			Partenaire technico-financier	Nombre de documents élaborés et distribués
	Élaboration, validation, traduction, product	Haute	MINSANTE		156,315		156,315			Partenaire technico-financier	

	ion formati on et dissémi nation des outils de collecte et d'analys e des questio ns de santé liées aux EMAPE dans les donnée s de surveilla nce à travers la pyramid e sanitair e.										
Objectif spécifique n° 5 : fourniture des équipements de santé et d'hygiène, d'énergie et de ventilation à environ 70% de formations sanitaires pour le diagnostic et la prise en charge des problèmes de santé liés aux activités de l' EMAPE											

Fourniture d'équipements de santé et d'hygiène, d'énergie et de ventilation aux établissements de santé	Achat et fourniture d'équipements de diagnostic du mercure et d'autres métaux lourds liés aux activités de l'EMAPE, ainsi que d'énergies alternatives telles que des panneaux solaires ou des générateurs en cas de coupure de courant.	Haute	CTD/MINSANTE/MINEPDED/MIN MIDT		60,055		60,055			Partenaire technico-financier	Nombre d'équipements acquis
---	---	-------	--------------------------------	--	--------	--	--------	--	--	-------------------------------	-----------------------------

	Maintenance et entretien d'équipements de diagnostic du mercure et d'autres métaux lourds liés aux activités de l'EMAP E, ainsi que d'énergies alternatives telles que des panneaux solaires ou des générateurs en	Moyenne	MINSANTE/MINMIDT/MINEPDED/CTD		24		24			Partenaire technico-financier	
--	--	---------	-------------------------------	--	----	--	----	--	--	-------------------------------	--

	cas de coupure de courant .										
Objectif spécifique n° 6 : améliorer environ 80% la perception par la communauté des risques associés à l'exposition au mercure et à d'autres métaux lourds en incluant les groupes sociaux vulnérables dans le secteur de l'EMAPE											
Développer un partenariat avec les acteurs de la communauté (y compris ceux issus de groupes sociaux et vulnérables)	enquête pour décrire l'état actuel des pratiques communautaires en matière d'EMAPE dans un certain nombre de lieux publics dans les deux régions prioritaires (écoles, administrations publiques, lieux	Haute	MINSANTE/MINEPDED/MINMIDT/MINEDUB/MINESEC		5		5			Partenaire technico-financier	Etat des lieux effectué

	d'hébergement, églises, gares routières, stades, etc.)										
	Présentation du rapport de l'enquête sur les pratiques communautaires en matière d'EMAPE dans les lieux publics dans les 08 régions aurifères	Haute	MINSANTE		5		5			Partenaire technico-financier	
Renforcement des capacités des acteurs de la communauté EMAPE	Organisation des séances de sensibilisation aux questions de santé dans la communauté	Haute	MINSANTE/MINEPDED/MINMIDT/CTD-ONG		165		165			Partenaires technico financiers	Nombre d'acteurs renforcés

	d'EMAP E										
Mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation des questions de santé au sein de la communauté pour les activités d'EMAP E	Suivi des questions de santé liées aux activités d'EMAPE exécutées par les structures locales	Moyenne	MINSANTE/MINEPDED/MINMIDT/CTD-ONG	5			5			MINSANTE	Pourcentage de réunions organisés
	Organisation de réunions mensuelles de suivi avec les dirigeants communautaires et les autres parties prenantes impliquées dans les activités sanitaires liées à l'EMAPE	Haute	MINSANTE/MINEPDED/MINMIDT/CTD-ONG	5	10		15			MINSANTE/Partenaires technico-financiers	
	Préparation et distribution de rapports	Haute	MINSANTE	5			5			MINSANTE	

	mensuels sur les activités de surveillanc e des EMAPE dans les communau tés										
	Organisa tion d'ateliers pour former à l'utilisati on des outils de reportin g	Haut e	MINSANTE/MINTSS		15		15			Partenaires technico- financiers	

STRATEGIE DE FINANCEMENT											
Objectif général : Mobiliser 18 693 162 500 FCFA pour la mise en œuvre du PAN											
Actions	Activités	Priorité	Structures de mise en œuvre	Cout en millions FCFA				Calendrier		Sources de financement	Indicateurs
				Interne	Externe	En nature	Total	2024/2027	2028/2029		
Objectif spécifique I : Structurer la démarche de recherche de financement											
Établissement la base de données des différents bailleurs de fonds potentiels	Identification des partenaires techniques et financiers au niveau national et international	Haute	MINEPDED/MINMIDT/MINSANTE/MINFI/MINEPAT	4			4			MINMIDT/MINEPDED	Cartographie des partenaires techniques et financiers nationaux et internationaux
Préparation de la documentation de la recherche de financements	Élaboration des documents de demande de financement du PAN	Haute	MINEPDED/MINMIDT/MINSANTE	5			5			MINMIDT/MINEPDED	Document HARD et SOFT de synthèse de la demande de financement
	Préparation des rencontres avec les partenaires	Haute	MINMIDT/MINEPDED/MINFI/MINEPAT	5			5			MINMIDT/MINEPDED	Nombre de rencontres

	es technique s et financiers au niveau national et internatio nal										
Objectif spécifique 2 : mobiliser des ressources extérieures à hauteur de 13 640 645 000 FCFA											
Mobilisati on des ressource s auprès des organisme s ayant déjà soutenu le Camerou n dans le cadre de la préparati on du PAN	Transmis sion de la demande de financem ent aux organism es internatio naux	Haut e	MINEPDED/MINMIDT/MINSAN TE/MINEPAT	2			2			MINEPDED/MINMID T/MINSANTE	Accusé de réception de la lettre de demande de financement
	Organisat ion des plaidoyer s auprès des organism es internatio naux	Haut e	MINMIDT/ MINEPDED/MINSANTE	45			45			MINMIDT/ MINEPDED	Rapport de mission
Mobilisati on des ressource s auprès des autres	Benchma rking auprès de trois pays ayant bénéficié	Haut e	MINEPDED/MINMIDT/MINSANTE/MI NEPAT/MINFI	45			45			MINMIDT/ MINEPDED	Rapport de mission

organismes	des financements de Planet gold+										
	Mission de plaidoyer auprès du siège de Planet gold+ et AGC	Haute	MINMIDT/ MINEPDED/MINSANTE/MINEPAT/MINFI	45			45			MINMIDT/ MINEPDED	Rapport de mission
Objectif spécifique 3 : mobiliser des ressources internes à hauteur de 4 539 267 500 FCFA											
Mobilisation des ressources auprès des administrations nationales directement concernées par la gestion de l'or, la santé publique, l'environnement et la protection	Prise en compte des activités du PAN dans des CDMT des administrations sectorielles (MINMIDT, MINEPDED, MINSANTE)	Haute	MINFI/MINEPAT	1,5			1,5			MINFI/MINEPAT	Document de plaidoyer

n de la nature											
Mobilisation des ressources auprès des autres administrations nationales indirectement concernées par la gestion de l'or, la santé publique, l'environnement et la protection de la nature	Plaidoyer auprès des autres administrations (MINFI, MINEPAT, MINAS, MINDDEVEL, MINPROFF, MINTSS, etc.) pour l'inscription dans leur CDMT d'une ligne de dépenses	Haut e	MINFI/MINEPAT	1,5			1,5			MINFI/MINEPAT	Document de plaidoyer

	destinée au financem ent de la mise en œuvre du PAN										
Objectif spécifique 4 : Mobiliser des ressources en nature auprès des investisseurs privés et ONG impliquées les activités des EMAPE à hauteur de 513 250 000 FCFA											
Mobilisati on des ressource s des investisse urs privés	Encourag ement des investisse urs privés à mettre en œuvre des technolog ies sans mercure et rentables	Haut e	MINMIDT/MINEPDED	3,5			3,5			MINMIDT/ MINEPDED	Document de diverses incitations offertes aux investisseur s privés
	Veiller à la remise en l'état des sites pollués par l'EMAME	Haut e	MINMIDT/MINEPDED	3,0			3,0			MINMIDT/ MINEPDED	

Mobilisation des ressources des ONG impliquées les activités des EMAPES	Plaidoyer auprès des ONG pour l'inscription dans leurs budgets d'une ligne de dépenses destinée au financement de la mise en œuvre du PAN	Haut e	MINMIDT/MINEPDED/MINSANTE	3,0				3,0		MINMIDT/MINEPDED	Document de plaidoyer
---	---	--------	---------------------------	-----	--	--	--	-----	--	------------------	-----------------------

V. MECANISME DE FINANCEMENT

Le Cameroun reçoit pour la mise en œuvre des programmes et projets gouvernementaux des appuis multiformes sous formes de subvention, de coopération technique et de dons d'aides publics au développement. Ces ressources peuvent également provenir des budgets nationaux, de la participation du secteur privé et de la société civile.

Pour la mise en œuvre du Plan d'Action National, le Cameroun a opté pour une approche participative et pour une mobilisation des financements sur le plan international à hauteur de 13 640 645 000 FCFA auprès des partenaires technico-financiers, et sur le plan national à hauteur de 4 539 267 500 FCFA auprès des administrations sectorielles et 513 250 000 FCFA auprès des investisseurs privés et de la société civile.

Les partenaires technico-financiers identifiés suivants seront prospectés sur le plan international :

1. Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et ses agences d'exécution ;
2. L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) ;
3. Le programme International Spécifique (PIS) pour soutenir le renforcement des capacités et l'assistance technique de la Convention de MINAMATA ;
4. Le programme PlanetGOLD+ ;
5. L'ONU-ENVIRONNEMENT, à travers son programme spécial de gestion des produits chimiques et des déchets ;
6. Le partenariat mondial sur le mercure du PNUE ;
7. Le Centre Régional des Conventions de Bâle et de Stockholm pour les pays francophones d'Afrique (BCRC-SCRC) impliqués dans la bonne gestion des déchets dangereux est un partenaire du domaine de l'EMAPE ;
8. La Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) est une institution financière internationale chargée de financer le développement des pays de l'Afrique Centrale. Elle contribue dans le financement des activités en liens avec le développement durable, mais n'a jusqu'à présent été impliquée dans aucun projet lié à l'EMAPE ;
9. L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) est une organisation intergouvernementale qui stimule la croissance économique et le commerce des pays. Elle s'implique également dans l'approvisionnement responsable en minéraux et sur la formalisation des EMAPE, ainsi que sur la sécurité chimique, en particulier le mercure. A titre d'illustration, elle a participé et cofinancé un projet GOLD au Ghana ;
10. L'Alliance pour une exploitation minière responsable (ARM) est une organisation basée en Colombie qui contribue à l'amélioration des moyens de subsistance des mineurs et à la réduction des impacts des EMAPE sur l'environnement. Cette agence a participé et financé trois projets GOLD en Bolivie, Honduras et Pérou ;

11. Artisanal Gold Council : C'est une organisation canadienne qui promeut le développement durable de l'EMAPE. L'AGC a participé et cofinancé un projet GOLD au Burkina Faso et est un partenaire des bonnes pratiques d'exploitations dans les EMAPES ;
12. L'Association des Femmes du secteur minier en Afrique (AWIMA) : AWIMA est un réseau africain d'associations des femmes des secteurs minier, pétrolier et gazier qui promeut le leadership, l'autonomisation inclusive et durable des femmes ;
13. Le Catalyste+ est une organisation basée au Canada qui renforce les économies locales partout dans le monde. Elle a participé et cofinancé un projet GOLD (Pérou), et est un partenaire du Good Manufacturing Practice (GMP) dans le domaine de l'EMAPE ;
14. Le Centre Africain pour la Santé Environnementale (CASE) est une organisation basée en Côte d'Ivoire œuvrant pour la protection de l'environnement. CASE a participé à la mise en œuvre de deux projets GOLD (Congo et Guinée) et est partenaire du Good Manufacturing Practice (GMP) dans le secteur de l'EMAPE ;
15. L'IMPACT est une organisation canadienne qui œuvre dans à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles dans les régions où la sécurité et les droits de la personne sont menacés. Elle a également participé et cofinancé deux projets GOLD en Côte d'Ivoire et Ouganda et est partenaire du Good Manufacturing Practice (GMP) dans le secteur de l'EMAPE ;
16. La London Bullion Market Association (LBMA) est une organisation qui supervise les marchés de gros de l'or à Londres. LBMA a participé et cofinancé un projet GOLD en Guinée ;
17. L'Exploitation minière sans mercure (MFM) est une organisation basée aux États-Unis qui recherche et déploie une technologie de traitement des minéraux sans mercure pour l'EMAPE. MFM est un partenaire du Good Manufacturing Practice (GMP) dans le secteur de l'EMAPE ;
18. L'Occupational Knowledge International (OK International) est une organisation basée aux États-Unis qui renforce les capacités des pays dans la lutte contre les expositions environnementales et professionnelles aux matières dangereuses. Elle a mené une étude dans les sites des EMAPES au Cameroun en collaboration avec le CREPD. Il est partenaire du Good Manufacturing Practice (GMP) dans le secteur de l'EMAPE ;
19. Le Wildlife Conservation Society (WCS) est une organisation basée aux États-Unis qui œuvre dans la conservation de la nature sauvage dans les zones prioritaires, notamment au Cameroun. WCS a participé et cofinancé un projet GOLD en Bolivie.
20. L'organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
21. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers le projet Green Mining.
22. La Facilité Africaine de Soutien Juridique (FASJ) de la Banque Africaine de Développement (BAD)

23. JICA – KOICA
24. Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
25. United State of America International Aid (USAID)
26. Organisation International du Travail (OIT)
27. Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
28. Impact Santé Afrique
29. Center for Disease Control Atlanta (CDC Atlanta)
30. Africa Center for Disease Control (Africa CDC)
31. Médecin sans frontière
32. Plan International
33. Fond vert
34. IUCN
35. Reaching Impact Saturation and Epidemic control (RISE)
36. European Partnership for Responsible Mineral (EPRM)
37. UNITAR

La mobilisation des financements pourra également être effectuées auprès des raffineurs d'or et détenteurs de technologies, notamment :

- ◆ Argor-Heraeus. C'est un raffineur de métaux précieux qui développe des filières d'approvisionnement en or artisanales responsables, et a participé et cofinancé plusieurs projets GOLD (Bolivie, Équateur, Ghana, Guinée, Honduras, Madagascar, Nicaragua, Suriname et Ouganda) ;
- ◆ Commodity Monitor est une société basée au Ghana et impliquée dans le commerce, la logistique et la recherche de matières premières. Elle a également développé des équipements d'extraction d'or sans mercure pour l'EMAPE. Commodity Monitor a participé et cofinancé un projet GOLD (Ghana) ;
- Kian Smith Refiners : Kian Smith Refiners est un raffineur appliquant des normes minières éthiques. L'entreprise a participé et cofinancé un projet GOLD (Congo) ;
- Mount Baker Mining and Metals : MBMM est un fabricant américain de broyeurs et de concentrateurs de minerai d'or à petite échelle. Il fournit des services de conseil gratuits, des formations et des équipements sans mercure et réduisant le mercure pour l'EMAPE. MBMM est un partenaire GMP dans le domaine EMAPE.

Les sources de financement au niveau national seront constituées des administrations sectorielles impliquées directement ou indirectement dans la mise en œuvre du PAN, notamment le MINMIDT, MINEPDED, MINSANTE, MINPMEESA, MINFI, MINADER, MINEPIA, MINCOMMERCE, MINAS, MINDEVEL, MINEPAT, MINRESI, MINTSS, etc.

Ces différentes administrations seront approchées en vue de les amener à inscrire dans leurs budgets, la contribution du Cameroun pour le financement du PAN.

Les investisseurs privés, la SONAMINES et la société civile seront également mobilisés pour une contribution en nature ou en numéraire.

VI. MECANISME DE SUIVI-EVALUATION

Afin d'assurer au PAN un plus grand succès, chaque ministère sectoriel clé (MINEPDED, MINMIDT, MINSANTE) désignera un responsable chargé de la mise en œuvre d'une des stratégies relevant de la compétence dudit ministère, sous le contrôle du chef de projet PAN de ce ministère.

Ces administrations effectueront semestriellement, à un premier niveau, le suivi évaluation de la mise en œuvre des stratégies relevant de sa compétence, sous la supervision du Coordonnateur du PAN et sur la base du mécanisme de suivi-évaluation élaboré pour chaque stratégie.

Un Comité National de Suivi de la mise en œuvre du PAN sera créé. Il comprendra le Coordonnateur national du PAN, les points focaux du PAN, les représentants des administrations concernées, les ONG, les organisations de l'artisanat minier et les experts.

Le Comité de Suivi se réunira une fois par an pour évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du PAN et mesurer le niveau d'atteinte des différents indicateurs de succès.

Le Comité de Suivi produira un rapport annuel que le point focal national de la convention de MINIMATA sur le mercure transmettra au Secrétariat de la convention de MINIMATA.

L'évaluation à mi-parcours sera faite en 2027 et le rapport final sera élaboré et transmis en fin 2030.

Les principaux indicateurs de succès par stratégie se présente comme suit :

Tableau 19 : principaux indicateurs de succès par stratégie

N°	STRATEGIES	INDICATEURS DE SUCCES
I	Stratégie formalisation et de structuration des artisans miniers ;	Nombre d'organisations de l'artisanat minier décentes et citoyennes créées
		Nombre d'organisations de l'artisanat minier ayant bénéficié de financements

		Nombre de corporations des organisations de l'artisanat minier créées
2	Stratégie d'élimination des mauvaises pratiques minières	Quantité d'or produite annuellement sans mercure en kg
3	Stratégie de la promotion de la réduction des émissions, des rejets et des expositions au mercure	Nombre d'organisations de l'artisanat minier utilisant les technologies sans mercure
		Nombre d'organisations de l'artisanat minier en activité qui mettent en place des systèmes de récupération des vapeurs de mercure
4	Stratégie de contrôle du circuit de vente et d'approvisionnement du mercure et son utilisation dans les EMAPE	Quantité de mercure saisie annuellement par les autorités
		Protocole de coopération, de fiscalité et de contrôle harmonisé visant à prévenir le commerce illicite de mercure dans la zone CEMAC
5	Stratégie de protection des couches vulnérables, enfants, femmes enceintes sur l'utilisation du mercure	Pourcentage des couches vulnérables qui ne sont plus exposées au mercure
		Pourcentage des couches vulnérables qui développent d'autres activités génératrices de revenus autres que l'exploitation de l'or
6	Stratégie de sensibilisation et d'information des artisans miniers et des parties prenantes dans les EMAPES	Pourcentage des travailleurs des EMAPE sensibilisés sur les impacts de l'utilisation du mercure et autres substances polluantes sur la santé humaine, les populations vulnérables et l'environnement
		Pourcentage de l'utilisation du mercure dans le secteur de l'EMAPE de l'or

		Pourcentage des travailleurs des EMAPE qui adhèrent à la mise en place du PAN
7	Stratégie d'implication des parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Action National sur le mercure	Pourcentage des parties prenantes dont les capacités ont été renforcées
		Niveau de collaboration et d'interaction entre les différentes parties prenantes
8	Stratégie de santé publique vis-à-vis de l'exposition au mercure dans les EMAPE	Nombre d'agents de santé formés au diagnostic de l'intoxication au mercure et à son traitement
		Nombre de centres de santé qui tiennent des registres sur les maladies liées au mercure
9	Stratégie de financement de la réduction ou de l'élimination de l'utilisation du mercure dans les EMAPES	Pourcentage du financement obtenu

BIBLIOGRAPHIE

1. MINEPDED, 2018. Rapport d'évaluation initiale de Minamata Cameroun.
2. PRECASEM, 2019. Réalisation d'une Enquête sur l'Utilisation du Mercure dans le Secteur de la Mine Artisanale et la Petite Mine au Cameroun, Rapport final.
3. CAPAM, 2010. PROGRAMME « APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES MINIERES (CAPAM) » 2010-2015 (2ème phase).
4. O'Neill, J., Telmer, K., 2017. Estimer l'utilisation du mercure et identifier les pratiques de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or (EMAPE). Genève, Suisse : ONU-Environnement.
5. MINMIDT, 2022. Rapport sur les estimations initiales du mercure dans le secteur de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or au Cameroun.
6. HYDRAC, 2023. Rapport d'analyses des eaux, des sols et des poissons pour compte MINMIDT (projet minamata).
7. Loi N°2023/014 du 19 décembre 2023 portant Code minier.
8. Confédération Suisse, 2022. Rapport économique 2022 République du Cameroun.
9. IST, 2023. Les comptes nationaux trimestriels (4ème trimestre 2022).
10. MINFI, 2022. Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales, et financières de la nation-exercice 2022.
11. Obase Musono Ralph (M.D.), Justin L Chekoua & Nodem Fomene Rodrigue, 2022. EVALUATION DES RISQUES DE L'EXPLOITATION ARTISANALE DE L'OR SUR LA SANTE ET LA SECURITE DES ARTISANS MINIERES DE LA REGION DE L'EST CAMEROUN. Forêts,. Yaoundé, Cameroun : s.n.
12. MINEPAT, 2020. Stratégie Nationale de Développement 2020-2030.
13. Achille E., Eric E., Gwladys K., Judeon Y., Marc A. K., Samuel N., 2022. l'or, secteur miné. La mine artisanale semi-mécanisée au Cameroun. Centre pour l'Environnement et le Développement (CED).
14. IIED, 2004. Breaking New Ground: Mining, Minerals and Sustainable Development. International Institute for Environment and Development: London.
15. Organisation mondiale de la Santé 2021. Exposition au mercure : un problème majeur de santé publique, deuxième édition. Prévenir les maladies grâce à des environnements sains

ANNEXES

Annexe I : Rapport sur les estimations initiales du mercure dans le secteur de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle (EMAPE) de l'or au Cameroun (2022)

Référéncé comme suit :

MINMIDT, 2022. Rapport sur les estimations initiales du mercure dans le secteur de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or au Cameroun.



Rapport sur les estimations initiales du mercure dans le secteur de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle (EMAPE) de l'or au Cameroun (2022)



Rédigé par :

- BELEKE NDINGA Serges Gérard
- MONEMVOMO Patrick Brice
- BELINGA Jacob Wilfried
- KEUBOU TCHOFFO Gérard Vianney
- YOUSSEF MAHAMAT



Annexe 2 : ANALYSE GLOBALE NATIONALE/PROFIL DU PAYS (SYNOPSIS)



ANALYSE GLOBALE NATIONALE/PROFIL DU PAYS (SYNOPSIS)



Réalisé par
L'EQUIPE PROJET

Juillet 2023